

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatrième séance – Mercredi 6 juin 2001, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Sophie Christen, Barbara Cramer, Linda de Coulon*, *MM. Sacha Ding, Guy Dossan, M<sup>me</sup> Fatiha Eberle*, *MM. Jean-Marc Guscetti, François Henry, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Lyon, Guy Mettan, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Evelyne Strubin et Arielle Wagenknecht*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 23 mai 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2001, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Motion: réaménagement du quai Capo-d'Istria

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je vous informe que le traitement de la motion M-163 intitulée «Priorité aux TPG» est reporté à la demande des motionnaires, M. Jean-Pierre Lyon, M<sup>mes</sup> Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Eveline Strubin.

## 3. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Réaménagement du quai Capo-d'Istria» (M-165)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'aménagement actuel du quai Capo-d'Istria dont l'espace est essentiellement réservé à la circulation automobile;
- la difficulté d'accès à la rive de l'Arve en amont de l'avenue de la Rosaie;
- le peu d'espaces verts mis actuellement à la disposition des habitants du quartier de Cluse-Rosaie;
- qu'une zone de villas, espace privatif s'il en est, ne saurait suppléer ce défaut d'infrastructure;
- la densification de l'habitat prévu au bas de l'avenue de la Rosaie, dans le cadre du plan localisé de quartier N° 28670B-264,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, en lien avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 28670B-264, une étude de faisabilité visant à:

- une revalorisation du quai Capo-d'Istria favorisant la déambulation piétonne;
- le renforcement de l'arborisation actuelle dudit quai;
- une facilitation de l'accès à la rive de l'Arve correspondant au même quai;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3836.

- l'aménagement d'un cheminement piétonnier au bord de l'Arve, en amont de l'avenue de la Roseraie, jusqu'aux abords des falaises.

**M. Gérard Deshusses** (S). Il est étonnant de constater que notre cité prend le plus grand soin des quais bordant le lac, qu'elle a le souci d'en faire des lieux de détente, de récréation, de loisir et de promenade, mais que, parallèlement, les quais bordant le Rhône et plus particulièrement l'Arve sont des lieux largement délaissés.

Sans doute cette négligence est-elle le résultat d'un excès de biens. Il est vrai que, quand on a autant de richesses, on a tendance à en perdre le sens de la valeur intrinsèque. Pourtant, il est bien des villes en Europe qui, si elles possédaient des espaces naturels comme ceux existant sur les bords de l'Arve, les soigneraient avec beaucoup plus d'attention que nous. Il est vrai aussi que les Anciens, il n'y a pas si longtemps, avaient eu le souci de rendre salubres les bords de l'Arve, de les aménager, d'y planter des arbres et d'en faire des lieux de promenade que des écrivains comme Amiel ou Monnier avaient su louer, qu'ils empruntaient et où ils trouvaient des plaisirs que nous ne pouvons plus avoir aujourd'hui.

Si vous vous êtes promenés, chers collègues, une fois jusqu'à la Roseraie depuis la Jonction, sur la rive droite de l'Arve, vous aurez pu constater, tout comme moi dernièrement, qu'il n'y a pas à cet endroit un seul espace floral, un seul aménagement; il n'y a que quelques arbres, beaucoup de circulation et passablement de parkings.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion qui vous est soumise ce soir n'a pas pour but de supprimer la circulation, ni même de la réduire, non. Elle vise à rétablir ce que les Anciens avaient souhaité à une époque où la densité d'habitat et la circulation étaient moindres, c'est-à-dire à restituer à cet espace sa valeur d'origine. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que cette dernière étudie la possibilité d'aménager des espaces de promenade complémentaires à l'endroit concerné, d'y planter quelques arbres, d'y construire des mails, comme on les appelait autrefois, quand cela est possible. Des bancs y étaient alors installés sur lesquels il faisait bon s'asseoir et rêver un peu. Il n'est pas impossible de réaliser à moindres frais pareil aménagement.

De même et dans la foulée, nous aimerions que les accès proprement dits aux rives de la rivière – laquelle est, certes, parfois torrentielle, mais ce n'est pas le cas au quotidien, elle n'est pas dangereuse 365 jours par an – soient facilités jusqu'aux anciens bains d'Arve qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore, étaient facilement accessibles à pied. Ce n'est pas grand-chose, c'est une possibilité à donner dans un quartier dont l'habitat va se densifier, comme le montre le plan de site

présenté par le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement). Cette densification est tout à fait normale, et nous l'acceptons pleinement. Mais il est temps de permettre à ce quartier de disposer d'un poumon de verdure complémentaire.

### *Préconsultation*

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Les motionnaires nous présentent un projet tendant à rendre plus agréables les abords des quais de l'Arve dans la zone de la Roseraie, notamment en les dotant de chemins piétonniers, de zones vertes et de bains. Emanant de conseillers et de conseillers municipaux qui votaient il y a peu une importante densification de l'habitat dans la même zone, cette proposition de compenser aujourd'hui les conséquences d'un tel choix est une heureuse surprise. Nous nous réjouissons donc de ces bonnes intentions, et c'est avec plaisir que notre groupe votera cette motion sans arrière-pensée. Une étude de faisabilité visant à concrétiser cette motion, la M-165, ainsi que la suivante, la M-166, et la résolution qui la complète, la R-35, est souhaitable.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Il est clair que les deux motions et la résolution concernant la Roseraie et mentionnées par M. Mino sont liées au plan localisé de quartier (PLQ) correspondant, lequel a dernièrement défrayé la chronique. Il est vrai que le PLQ est encore à l'étude actuellement. Je crois en fait que nous n'avons jamais vraiment discuté de ce PLQ ici, cela en raison de la motion socialiste M-170 votée le 14 mars qui impliquait le report du débat sur les rapports PR-57 A/B relatifs audit PLQ. S'il s'agissait d'améliorer le quartier de la Roseraie, nous aurions pu voter quant à sa densification ou non. Personne là-bas n'est dupe: nous voulons arranger un peu les bidons, nous mettre bien avec les habitants en leur disant que nous avons voté la densification de l'habitat mais que nous ne la voulions pas vraiment et que nous allons améliorer le PLQ existant.

Finalement, l'aménagement du quai Capo-d'Istria ne nous pose pas de véritable problème. Nous allons renvoyer cette motion en commission, comme vous le souhaitez, ou directement au Conseil administratif. Cependant, l'Arve est une rivière qui présente une grande différence de niveau selon les jours et, à certains endroits, il sera assez difficile de prévoir un cheminement, notamment au niveau des anciens bains d'Arve, où il y a en effet de grands blocs de pierre rendant le passage et l'installation d'un chemin en replat malaisés.

D'autre part, je vais évoquer un problème qu'il appartient peut-être à M. Ferrazino d'examiner. J'ai été me promener sur les bords de l'Arve et j'y ai remarqué des rejets provenant de canalisations qui me paraissent plus que douteuses; on

n'arrive pratiquement plus à marcher tellement c'est gluant et dégoûtant. Je pense que l'on pourrait, à ce niveau-là, prendre des mesures pour améliorer la situation.

Quant au reste, les Verts aimeraient aussi que soit maintenu cet aspect sauvage et beau des bords de l'Arve. Il n'est pas nécessaire d'aménager partout des quais bétonnés.

**Le président.** Madame Künzler, proposez-vous formellement le renvoi de cette motion au Conseil administratif? Oui? (*Approbation de M<sup>me</sup> Künzler.*) Je mets donc d'abord aux voix sa prise en considération, puis vous vous prononcez quant à son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou au Conseil administratif.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).**

**M. Gérard Deshusses (S).** Le groupe socialiste accepte la proposition de M<sup>me</sup> Künzler et demande également le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion directement au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.**

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, en lien avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 28670B-264, une étude de faisabilité visant à:

- une revalorisation du quai Capo-d'Istria favorisant la déambulation piétonne;
- le renforcement de l'arborisation actuelle dudit quai;
- une facilitation de l'accès à la rive de l'Arve correspondant au même quai;
- l'aménagement d'un cheminement piétonnier au bord de l'Arve, en amont de l'avenue de la Roseaie, jusqu'aux abords des falaises.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Restauration des bains d'Arve» (M-166)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le peu d'espaces verts mis actuellement à la disposition des habitants du quartier de Cluse-Roseraie;
- la densification de l'habitat prévu au bas de l'avenue de la Roseraie, dans le cadre du plan localisé de quartier N° 28670B-264;
- que ce quartier a possédé pendant de nombreuses années une installation de bains en rivière qui rencontrait un vif succès;
- que les dernières traces de cette infrastructure originale ont été effacées il y a bientôt vingt ans;
- que cette perte a entaché la mémoire historique du quartier de la Roseraie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter une étude de faisabilité visant à réaliser, le long de l'Arve, en amont de l'avenue de la Roseraie, une infrastructure – même légère – rappelant l'existence passée des bains de rivière et permettant aux promeneurs déambulant en ces lieux de goûter à la fraîcheur de l'eau avec un minimum de confort, de quiétude et de sécurité.

**M. Gérard Deshusses (S).** Cette motion est effectivement complémentaire à celle que nous venons de traiter. Le quartier de Cluse-Roseraie est appelé à être transformé. Nous ne souhaitons pas particulièrement qu'il le soit, mais il est vrai qu'il est nécessaire de construire la ville là où elle existe déjà, et non pas obligatoirement et toujours en dehors; nous connaissons les difficultés que cela pose de la construire hors de nos murs – nous avons vu comment le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement se démène actuellement dans ses pourparlers avec les communes avoisinantes – et nous comprenons que, dans ce quartier également, il faut prévoir une densification tout à fait normale, mais humaine, car il est nécessaire d'en préserver l'identité.

Or, si l'on considère l'évolution historique de la situation, on s'aperçoit que c'est autour des bains d'Arve que, au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, s'est organisée la construction de ce quartier, notamment avec des pavillons situés à la rue de la Roseraie et qui constituaient un complément nécessaire à

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3836.

l'espace thermal – ou hydrothermal, comme on l'appelait à l'époque – des bains d'Arve. Ceux-ci sont cités par toute l'aristocratie et la bourgeoisie genevoises de l'époque; on venait de l'Europe entière pour y prendre des bains qui étaient, paraît-il, efficaces.

Supprimer ces bains, comme nous l'avons fait il y a quinze ans, pour construire la barre d'immeubles qui se trouve actuellement juste devant, était une erreur; les groupes socialistes de l'époque s'y étaient opposés. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de les rétablir, ce n'est pas possible. Mais ce qui nous apparaît important, alors même que ce quartier va être modifié, c'est d'essayer d'en conserver la mémoire, afin que les générations futures se souviennent de ce qui s'y est passé. Et ce pour les bains au même titre que pour des pavillons et des villas que nous allons conserver, car ils ont trait à l'histoire du quartier à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour ces raisons, je vous demande de voter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif. Je vous remercie.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Il est peut-être louable de vouloir conserver une trace de ces bains d'Arve, mais ils ont en effet été entièrement démolis; ils n'ont rien à voir avec les bains des Pâquis, par exemple, ou avec ceux que l'on pouvait prendre le long du Rhône, rivière plus tempérée et permettant la baignade. L'Arve avait en fait été détournée à l'endroit dont nous parlons en ce moment, pour permettre l'existence des bains à travers l'ancien Hôtel des Bains, lequel constituait un élément fondamental dans la structure du quartier.

Je ne sais pas très bien comment nous pourrions imaginer d'en conserver une trace, étant donné que, en l'occurrence, ces bains n'étaient pas vraiment installés dans la rivière. Mais nous sommes prêts à discuter, à laisser le magistrat prévoir éventuellement l'aménagement d'une petite terrasse évoquant ces bains d'Arve; quant au reste, je ne vois pas comment nous pourrions restaurer des installations qui ont disparu irrémédiablement.

Enfin, je signale aux socialistes que je n'ai pas tout à fait la même lecture de l'histoire qu'eux concernant les groupes qui ont voté la construction de la barre d'immeubles évoquée par M. Deshusses.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Les remarques de M<sup>me</sup> Künzler sont tout à fait pertinentes. Il est vrai que l'on a démoli à l'époque

ces bains d'Arve. Aujourd'hui, vous nous demandez d'essayer d'en reconstituer la mémoire. Nous ferons preuve d'imagination, mais je ne vous donne pas de garanties quant au résultat de ces cogitations.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour vous donner le message suivant: essayons de garder à l'esprit vis-à-vis du patrimoine bâti existant vos motivations concernant les bains d'Arve. Je trouverais en effet regrettable que l'on démolisse les villas qui subsistent à cet endroit aujourd'hui et que, dans quelques années, une motion vienne nous demander d'en évoquer le souvenir alors qu'elles auront malheureusement disparu. Rappelons-nous donc les erreurs que nous avons commises il y a quelques années, afin de ne pas les répéter. Je suis convaincu que vous parviendrez à partager ma préoccupation.

Je saisis également l'occasion de vous dire que, à la demande du Conseil municipal formulée par le vote, le 14 mars, de la motion M-170, nous avons mis sur pied une large concertation avec les auteurs de la motion M-170, les habitants, et les propriétaires du quartier, pour tenter de trouver une image urbanistique en bas de l'avenue de la Roseraie qui permette à la fois de préserver les villas existantes et de répondre à la demande de logements que d'aucuns souhaitent y voir se réaliser, et cela selon des gabarits compatibles avec les lieux concernés.

Je crois qu'il existe un souci largement partagé, celui de faire en sorte de conserver cette colline de Beau-Séjour à la Roseraie, laquelle présente des qualités tout à fait exceptionnelles au niveau du site. Sur ce point, j'anticipe sur la résolution R-35 qui constitue le point suivant de votre ordre du jour: elle a déjà trouvé une réponse, puisque, comme vous l'avez appris dans la presse, une enquête publique a été ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juin sur le plan de site concernant l'ensemble du quartier de la Roseraie. Je vous rappelle que mon département, et tout particulièrement le Service de l'urbanisme, n'a de cesse, depuis plus d'une année maintenant, de harceler – le mot n'est pas trop fort – le Canton pour qu'il mette ce plan de site à l'enquête publique. Je suis le premier satisfait que cela soit aujourd'hui chose faite.

Dans ce cadre, les différents intervenants pourront faire valoir leurs observations. Mais une chose est sûre: aujourd'hui, les associations d'habitants, tout comme les associations de préservation du patrimoine, nous ont rendus attentifs aux raisons de préserver deux des trois villas situées à cet emplacement. L'une d'elles a en effet déjà été démolie, ce qui est fort regrettable. Je vous rappelle à ce sujet qu'aucun projet de construction ne peut être lancé aujourd'hui, puisque les servitudes existant actuellement empêchent toute réalisation de bâtiments. Nous sommes donc dans une situation comparable à celle que nous avons connue il y a quelques années concernant la villa Blanc à Sécheron. Cela est déplorable, je le dis et je le répète.

Je souhaite – et j'espère que vous me suivez sur ce plan – que, dans le cadre de ces séances de concertation, nous trouvions une solution qui corresponde à l'esprit du plan de site lequel vise, d'une part, à préserver le patrimoine bâti méritant de l'être et, d'autre part, à préserver l'âme générale de ce quartier. C'est dans cet esprit que vous pouvez nous renvoyer cette deuxième motion, la motion M-166, concernant le quartier de la Roseraie.

**M. Michel Ducret (R).** J'apporte une petite précision: je crois quand même que les servitudes que vient d'évoquer M. Ferrazino peuvent être levées, étant donné qu'il s'agit de construire des logements sociaux. On peut dans ce cas appliquer la loi Giromini, que je sache. (*Signe de dénégation de M. Ferrazino.*) Ah bon? C'est très intéressant, mais enfin, de toute façon, il y a une solution à trouver.

Quant à cette motion M-166, son titre «Restauration des bains d'Arve» ne tient pas la route. Le plan de site va maintenant répondre aux aspirations des motionnaires et des partis qu'ils représentent bien mieux qu'une restauration de ces bains qui est totalement impossible: on ne peut pas restaurer quelque chose qui n'existe plus. Nous pourrions recréer une installation comparable au bord de l'Arve – c'est en fait ce que demande cette motion – et il ne s'agit donc pas d'une restauration.

Je rappelle tout de même qu'il existe une piscine publique en face, que l'Arve est une eau que traversent à cet endroit-là des courants extrêmement dangereux. La responsabilité d'aménager, sans adopter d'autres mesures de précaution, une promenade permettant à ceux qui l'emprunteraient d'atteindre les bords de l'Arve serait lourde. Et que signifie adopter des mesures de précaution, Mesdames et Messieurs? Cela revient à prévoir de lourdes constructions sur une rive présentant des caractéristiques de site naturel non négligeables. Je ne pense donc pas que ce que propose cette motion soit bon. Je pense que celle-ci vise finalement à maintenir une certaine protection du site sans le dire et que, en réalité, le plan de site remplit parfaitement cette fonction dans ce cas-là, si nous voulons aller dans cette direction. Cette motion en elle-même ne représente rien qu'une vaste illusion.

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** J'interviens pour réagir à la fois concernant la motion M-166 et l'âme du quartier. Etant personnellement natif de la Roseraie, il me tient à cœur de m'attarder deux minutes sur ce sujet qui va certainement revenir dans nos débats d'ici peu de temps. J'ai la plus haute estime pour la travail et la vocation de M. Ferrazino – Monsieur le président, vous le lui transmettez – mais il y a un dossier sur lequel je ne pourrai jamais partager son enthousiasme, c'est celui qui traite de la Roseraie.

Elle existe, c'est une évidence, mais nous savons bien qu'une construction à l'avenue de la Roseraie n'enlèverait absolument rien à l'âme du quartier du côté de la colline de Beau-Séjour. Pourquoi? Premièrement, parce que cette dernière est à plusieurs endroits sordide, notamment vers la forêt située le long de l'avenue de la Roseraie, sur la colline de Beau-Séjour, et qui est franchement dégueulasse.

Deuxièmement, si l'on parcourt 700 m, toujours dans la même direction, on tombe tout d'abord sur la tulipe de l'hôpital cantonal, puis sur l'hôpital cantonal lui-même, lequel dépasse de loin tous les gabarits que l'on pourrait admettre en matière de construction en bas de l'avenue de la Roseraie.

Je crois donc que nous pouvons parfaitement construire des bâtiments sur l'avenue de la Roseraie, à droite en allant vers l'hôpital, tout en maintenant, à gauche, toutes les petites villas qui s'y trouvent actuellement.

Mais j'aimerais aussi évoquer ici un autre enjeu: il y a des familles avec enfants qui habitent aujourd'hui des trois-pièces, et nous pouvons bien nous gargariser des constructions à ne pas faire quand nous rentrons dans nos quatre-pièces très spacieux, nous qui habitons ailleurs. Cela me fait un peu penser aux gens en excellente santé qui s'opposent aux dons d'organes, par exemple, jusqu'au jour, évidemment, où eux-mêmes sont concernés directement. (*Applaudissements.*) J'aimerais quand même quant à moi que l'on n'oublie pas les familles qui, aujourd'hui, sont en attente de logement. C'est effectivement la priorité pour notre population.

En outre, si l'on se déplaçait un jour de semaine pour observer le site à l'endroit dont nous parlons maintenant, nous nous apercevriions que, au fond, cinq ou six étages le long de la colline de Beau-Séjour n'empêcheraient nullement l'âme du quartier de subsister.

Je trouve, pour ce qui est des bains de l'Arve, que nous n'avons pas à cultiver la nostalgie de ce qui a été détruit. Nous avons de l'argent à investir pour bâtir l'avenir et non pas pour pleurer sur le passé. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Certains anciens habitants de la Roseraie ont apparemment une sensibilité toute particulière au sujet du quartier qu'ils connaissaient. Et puis il y a les habitants actuels, Monsieur Jousson, qui, eux, ont apparemment une sensibilité différente. Ils ont eu l'occasion de l'exprimer: il existe dans ce quartier deux associations largement représentatives des habitants, que nous consultons régulièrement et qui ont eu le mérite d'attirer notre attention non seulement sur l'intérêt du bâti existant, mais également sur l'intérêt qu'il y aurait à conserver cette colline de Beau-Séjour que vous avez qua-

lifiée de mots qui vous sont propres et que d'aucuns considèrent au contraire comme assurant une qualité exceptionnelle à un quartier situé en pleine ville, à nul autre comparable.

Monsieur Jousson, votre téléphone portable sonne, je ne sais pas si c'est déjà un habitant du quartier qui se révolte et vous appelle. (*Rires.*) En tout cas, il ne faut pas que vous transmettiez de fausses informations quand vous laissez croire que le maintien de ces deux villas empêcherait des familles avec enfants – et vous en rajoutiez – de venir habiter à cet endroit.

J'aimerais attirer votre attention – je réponds par la même occasion à M. Ducret – sur la loi Giromini: celle-ci ne s'applique pas dans le cas présent, car ce ne sont pas des logements sociaux qui sont prévus à cet emplacement. Il y a – c'est sur ce point que vous faites une confusion – le projet de la Fondation HBM, qui vise quant à elle d'autres parcelles. Mais concernant le périmètre dont il est question ici et ces deux villas, le projet prévoit des logements en propriété par étage. Vous m'accorderez que nous sommes quand même loin de la notion de logement social.

Je rappelle d'ailleurs, puisque vous m'en donnez l'occasion, que toute la concertation que nous menons actuellement vise non pas à ne pas mettre sur le marché des logements, mais à tenir compte, dans le cadre des logements que nous offrons, à la fois de la qualité du bâti existant et de celle du site en général. En conséquence, il y aura effectivement moins de logements construits qu'il aurait pu y en avoir selon le PLQ de M. Joye, mais je vous rappelle que ce dernier prévoyait des immeubles de cinq étages. Dans le cas où ces immeubles seraient construits, je ne vous fais pas de dessin pour vous laisser imaginer comment les belles villas d'en face dont vous parliez, Monsieur Jousson, se situeraient par rapport à ces nouvelles constructions qui viendraient s'ériger juste vis-à-vis de l'avenue Beau-Séjour.

En résumé, vous pouvez renvoyer cette motion, comme la précédente, au Conseil administratif. Nous essaierons d'en tenir compte dans la mesure de nos possibilités, et surtout dans le cadre de la négociation qui aura lieu à ce sujet. Nous reviendrons très prochainement, je l'espère, vous présenter un projet d'aménagement qui aura fait l'objet d'un large consensus.

Nous aurons également l'occasion d'évoquer avec vous le plan de site dont j'ai parlé tout à l'heure, puisque, pas plus tard que ce matin, le Conseil administratif a adopté sa position à ce sujet. C'est pour moi l'occasion de vous dire ici ce soir qu'il a souhaité – c'est le vœu qu'il vous formulera dans le cadre de la proposition dont vous serez prochainement saisis – que ces deux villas soient maintenues. Il s'agit d'un amendement que nous proposerons au plan de site actuellement à l'enquête publique.

**Le président.** Avant de donner la parole à M. Deneys, je voudrais vous rappeler, chers collègues, que vous pourrez rallumer vos téléphones portables à partir de 23 h.

**M. Roger Deneys (S).** Ce qui m'inquiète dans le débat qui s'instaure actuellement, c'est que nous sommes déjà en train de parler de la résolution R-35 et du plan de site, alors que nous sommes censés parler des bains d'Arve et de la motion M-166. Je veux bien que nous menions les deux débats en même temps, mais c'est une question de forme. En ce qui me concerne, je ne vois pas pourquoi on ne traiterait pas directement le fond du problème.

Je dois dire que je ne partage pas du tout le point de vue de M. Ferrazino, et j'espère qu'il ne me répondra pas que c'est parce qu'il y a des socialistes partout que j'en parle. En effet, M. Vaissade répond cela quand on le contrarie, alors j'espère que vous ne ferez pas de même.

Au nom des socialistes, je dirais que nous pouvons restaurer des images du passé en reconstruisant les bains d'Arve, c'est un premier projet. Cependant, pour ce qui est de construire des logements sur l'avenue de la Roseraie, je partage relativement le point de vue de M. Jousson et j'estime que nous pouvons le faire du côté de la colline de Beau-Séjour. C'est sur ce point que je ne partage pas le point de vue de M. Ferrazino, et j'espère qu'il ne va pas en être vexé. En effet, j'exagère peut-être un peu, mais j'estime, Monsieur Ferrazino, que vous orientez les procédures de concertation dont vous parlez d'une certaine manière parce que vous avez aussi vos opinions politiques – à raison, d'ailleurs, mais, en l'occurrence, je ne les partage pas.

Concernant les deux villas situées en haut du périmètre contenu dans le PLQ, je suis désolé, mais nous pourrions parfaitement imaginer de réaliser à cet emplacement des immeubles correspondant nettement plus aux souhaits des habitants, et c'est bien là, à mon avis, qu'il y a une divergence d'opinions. Les habitants ne sont pas à tout prix favorables à la sauvegarde du patrimoine; ils veulent surtout éviter que le PLQ initial ne soit réalisé. Les fameuses négociations que vous avez menées avec succès – ou en tout cas avec opiniâtreté – concernant d'autres PLQ, ont permis de dégager une nouvelle forme de PLQ, mais, à ce stade de l'évolution de la situation, les habitants du quartier de la Roseraie n'ont pas dit qu'ils voulaient mordicus conserver les deux villas dont il est question ici. Vous, Monsieur Ferrazino, vous le souhaitez, certes, et c'est votre point de vue, mais pour l'instant ce n'est pas le nôtre.

Je préférerais que nous décidions de conserver ce périmètre du PLQ pour y créer des logements de qualité, des logements sociaux, des logements pour la

Fondation Beau-Séjour selon des gabarits plus petits, mais cela ne veut pas dire qu'il faut forcément conserver les deux villas du haut. C'est pour cette raison, je peux déjà vous l'annoncer, que M. Deshusses et moi-même avons rédigé, pour la résolution R-35 dont nous débattons dans quelques minutes, une nouvelle invite qui contredit ce que vous avez défendu tout à l'heure.

En ce qui nous concerne, nous estimons que le Conseil municipal doit soutenir le plan de site tel que proposé par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'avoir une vision globale, de sauvegarder ce qui peut l'être dans l'état actuel du quartier et de savoir clairement ce qui est préservable aujourd'hui. Quant au périmètre contenu dans le PLQ, il ne s'agit pas de faire des observations selon lesquelles il aurait fallu l'intégrer dans le plan de site dont il est question ici. Je vous lirai tout à l'heure notre nouvelle invite pour la résolution R-35, laquelle demande que le Conseil municipal soutienne le plan de site proposé par le Conseil d'Etat.

**M. Michel Ducret (R).** J'aimerais d'abord faire une remarque. Créer à Genève des logements à vendre en propriété par étage permettrait peut-être de libérer des logements dits «sociaux», plutôt que leurs occupants investissent leurs économies en acquérant des résidences secondaires en France, en Espagne ou ailleurs encore.

Cela étant, et concernant la motion dont nous traitons maintenant, le renvoi au Conseil administratif, que celui-ci souhaite lui-même, n'est qu'une illusion. Mesdames et Messieurs, il va s'en servir comme une munition pour défendre sa position dans l'affaire de la Roseraie. Si les motionnaires, c'est-à-dire pratiquement tous les membres du Parti socialiste, sont cohérents ce soir, je pense qu'ils vont quand même s'en rendre compte. Ils devraient peut-être réfléchir maintenant et retirer d'urgence cette motion M-166 qu'ils nous ont soumise.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Je crois que M. Ducret vient sans le vouloir d'anticiper ma propre intervention. Dans la même lignée, je voudrais faire remarquer d'abord que les personnes qui se sont exprimées – je parle notamment de M. Jousson ou de M. Deneys – à propos de la colline de Beau-Séjour ne doivent pas s'y promener très régulièrement ces temps. J'y passe souvent pour monter à Beau-Séjour depuis le cycle de l'Aubépine. C'est une promenade extrêmement belle aujourd'hui, il ne manque pas grand-chose pour l'aménager; elle n'est pas du tout sinistre, au contraire. Je trouve que c'est un des rares lieux très naturels et un peu sauvages de la République, et j'y trouve vraiment beaucoup de plaisir.

Je voudrais aussi dire que je ne comprends pas que l'on puisse demander de dénaturer cette promenade en construisant une barre d'immeubles dans sa partie

inférieure, car, dans ce cas, on la dénaturerait gravement! Il faudrait choisir car, si nous y mettons des immeubles, que l'on ne nous demande pas de maintenir cette promenade, parce que les deux ne sont pas possibles. M. Ducret a raison de dire que, si nous voulons maintenir cette promenade – et je le souhaite vraiment – nous devons renoncer à des immeubles de gros gabarit.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je souhaiterais pour ma part remettre l'église au milieu du village. Je constate tout d'abord que ces anciens bains d'Arve ont un privilège particulier, puisqu'il suffit que nous en reparlions, alors qu'ils sont morts depuis bientôt cent ans...

*M. Michel Ducret (R).* Quels bains d'Arve?

*M. Gérard Deshusses.* Les bains d'Arve qui sont morts depuis bientôt cent ans, Monsieur Ducret! Il suffit d'en parler pour qu'ils suscitent tout à coup des discussions fort intéressantes qui, comme par hasard, font jaillir des appartements ou des immeubles pas encore construits à cet endroit. Il faudrait préserver les lieux qui suscitent l'imagination et les idées, et je trouve ce cas-là remarquable.

La motion demande au Conseil administratif de procéder à l'étude de la mémoire d'un lieu. Son titre est peut-être peu clair, je vous l'accorde, mais ce texte ne demande pas la restauration d'un lieu dont nous savons bien que nous n'allons pas le réaménager comme il était auparavant. Il ne répondrait d'ailleurs ni aux exigences du moment ni au goût de la population. Il s'agit simplement de rendre au quartier de la Roseraie son identité première.

Je veux bien que, par la suite et concernant d'autres dossiers, nous parlions du PLQ et de la densification proprement dite de l'habitat dans ce périmètre, mais même si celle-ci devait encore une fois être pratiquée – je répète que le groupe socialiste n'y est pas opposé – il s'agit de savoir de quelle manière et dans quelles proportions.

En ce qui concerne le plan de site présenté par le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, je crois qu'il est très important de préserver au bas de ce quartier un espace vert de qualité, et je pense qu'envisager un aménagement rappelant l'existence passée des bains d'Arve à cet endroit, lequel n'est pas du tout sinistre, est un «plus» que nous pouvons sans problème accepter. Ce n'est pas un piège, et si le Conseil administratif peut s'en servir comme d'une munition, comme l'a dit M. Ducret, pour à la fois réaliser une densification du quartier et y aménager un habitat de qualité, le groupe socialiste sera tout à fait d'accord.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter une étude de faisabilité visant à réaliser, le long de l'Arve, en amont de l'avenue de la Roseraie, une infrastructure – même légère – rappelant l'existence passée desdits bains de rivière et permettant aux promeneurs déambulant en ces lieux de goûter à la fraîcheur de l'eau avec un minimum de confort, de quiétude et de sécurité.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

5. **Résolution de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roman Juon, René Grand, Daniel Sormanni, M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et Nicole Bobillier: «Préservation de la colline de Beau-Séjour» (R-35)<sup>1</sup>.**

### PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que ce dernier établisse, dans les meilleurs délais, un plan de site visant à la préservation du flanc de la colline de Beau-Séjour.

**M. Roger Deneys (S).** Comme je l'ai dit tout à l'heure, les socialistes sont particulièrement intéressés, dans ce dossier, à la préservation de l'ensemble du site concerné. En effet, il est bien vrai que le plan localisé de quartier (PLQ) contenu dans la proposition PR-57 dont nous avons parlé récemment mettait l'accent sur une petite zone au sein de laquelle se trouvent quelques villas fort intéressantes mais ne représentant pas l'ensemble du site en question. Pour nous, socialistes, il s'agit en priorité d'imaginer ce que nous pouvons faire pour conser-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3836.

ver le site le plus intéressant possible, notamment la colline de Beau-Séjour qui comporte, d'une part, de magnifiques maisons et, d'autre part, des zones vertes, des arbres, des buissons à préserver.

Comme vous le savez tous, le Conseil d'Etat a déposé son projet de plan de site. On pourrait donc estimer que cette résolution R-35 devient caduque, c'est pourquoi je vous propose une nouvelle formulation de son invite que je vous lis:

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de *manifester* auprès du Conseil d'Etat *son soutien au plan de site proposé par le Conseil d'Etat afin de préserver le flanc de la colline de Beau-Séjour.*»

Il s'agit donc, dans l'état actuel de la situation, de dire que le plan de site proposé nous convient et de confirmer notre intérêt à préserver le patrimoine actuellement défini par lui. Nous ne nous prononçons pas sur un périmètre différent qui ne serait pas circonscrit dans ledit plan de site.

D'une certaine manière, je trouve un peu étonnant que M. Ferrazino fasse déjà des observations concernant ce plan de site au nom de la Ville, alors que nous n'en avons pas parlé au sein du Conseil municipal.

#### *Préconsultation*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Deneys, vous me disiez tout à l'heure espérer que je n'allais pas vous répondre qu'il y avait des socialistes un peu partout, puisque c'est ce que vous avez entendu de la bouche de M. Vaissade. Rassurez-vous, je ne le ferai pas. Je constate le petit nombre de socialistes présents dans cette enceinte, puisqu'ils ne sont pas nombreux ce soir (*brouhaha*)... mais il n'y en a pas partout! Certains socialistes sont plus souples dans leur façon de comprendre le problème, Monsieur Deneys.

Effectivement, j'ai parlé ce matin de ce dossier avec votre nouveau maire, M. Tornare, et mes autres collègues du Conseil administratif. Voyez-vous, l'avantage que nous avons sur vous, c'est que nous avons quant à nous évoqué avec des plans sous les yeux un dossier que nous avons reçu de l'Etat, et que nous savons exactement de quoi nous parlons. Par conséquent, nous avons pu prendre une décision en connaissance de cause.

Vous demandez aujourd'hui au Conseil municipal de se prononcer sur un plan de site dont il n'a pas été saisi. C'est une manière de travailler qui vous est peut-

être particulière, mais qui, en tout cas, me semble-t-il, ne devrait pas être partagée par le plus grand nombre des conseillers présents dans cette enceinte. Lors de mon intervention précédente, je vous ai annoncé la décision prise ce matin par le Conseil administratif et dont vous allez connaître les détails pour la prochaine séance du Conseil municipal; celui-ci est en effet amené à donner un préavis dans le cadre de l'enquête publique.

Je comprends mal l'empressement que vous manifestez subitement aujourd'hui. Il est vrai que, votre motion devenant sans objet, vous ne vouliez pas la retirer; vous cherchez donc un amendement afin de la maintenir, mais il faut en trouver un qui permette à l'ensemble des conseillers municipaux de pouvoir se déterminer en connaissance de cause. Vous pouvez leur distribuer sur-le-champ le projet de plan de site et demander une suspension de séance pour que chacun puisse l'examiner avant de reprendre la séance plénière où il s'agira de se déterminer, mais je crois que la voie la plus raisonnable consiste à prendre acte du fait que, grâce aux interventions du Conseil administratif auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), ce plan de site a enfin été mis à l'enquête publique.

Cela fait une année que nous demandons cela. Contrairement à ce que vous semblez penser, il englobe la parcelle concernée par le PLQ; vous avez reçu une fausse information à ce sujet, ce qui montre qu'il est toujours délicat de parler de dossiers sans les avoir sous les yeux.

Par conséquent, soit vous retirez cette résolution, puisqu'elle devient sans objet, soit le Conseil municipal décide du sort qu'il estime devoir lui réserver. Mais, de toute façon, le Conseil administratif a déjà pris ce matin la décision de vous saisir d'un préavis dans le cadre de l'enquête publique ouverte au sujet de ce plan de site, et nous nous félicitons que l'Etat y ait enfin pourvu. Il s'agit de faire en sorte de répondre aux demandes des habitants. A ce sujet, je comprends que vous soyez un peu coincé aux entourures, Monsieur Deneys, surtout en vue des prochaines campagnes électorales qui animent peut-être votre esprit.

*M. Roger Deneys (S).* Ce n'est pas le cas!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* En tout cas, elles ne me préoccupent pas du tout. Simplement, j'adopte une démarche cohérente dans tous les dossiers que je traite. Je n'essaie pas pour celui-ci de faire des contorsions au moyen de trois motions ou résolutions pour dire aux habitants: «On a demandé de bétonner le quartier, mais rassurez-vous, nous, socialistes, nous vous proposons quand même un certain nombre de mesures. Les bains de l'Arve ont disparu, mais

nous demandons un petit aménagement pour en conserver la mémoire; les villas disparaîtront, mais nous reviendrons dans le futur pour demander que l'on en préserve le souvenir, et il faut surtout un plan de site.»

Mais ce dernier n'a d'intérêt qu'en fonction de ce que l'on y intègre. Un «plan de site», c'est un terme creux; ce qui importe, c'est son contenu. Eh bien, ce que le Conseil administratif souhaite mettre à l'intérieur du plan de site dont il est question ici, ce sont justement des mesures nous permettant de préserver à la fois le bâti existant méritant de l'être et l'environnement végétal et arborisé de ce quartier, ce conformément à la demande réitérée des habitants du quartier. Vous pouvez peut-être nous reprocher d'être cohérents avec nos engagements et avec les demandes des habitants...

**Le président.** Je suppose, Monsieur Deneys, que vous considérez avoir été mis en cause. Je vous donne donc immédiatement la parole en vertu de l'article 89 du règlement du Conseil municipal.

**M. Roger Deneys (S).** En outre, je suis résolutionsnaire et révolutionnaire, et je ne suis pas du tout gêné aux entournures pour des dossiers comme celui-là. J'assume parfaitement le fait qu'il faut construire des logements en ville là où cela est possible afin d'éviter de provoquer une deuxième fois la situation que nous avons connue dans le cas des Charmilles. Il s'agit d'une question d'éthique par rapport à l'ensemble de la cité, et j'assume qu'il faille peut-être parfois détruire des éléments du patrimoine, même si cela me fait mal au cœur. Je n'ai pas de problème de ce côté-là.

Quant au reste, je trouve quand même tout à fait étonnant que ce soit le Conseil administratif qui donne le préavis sur un plan de site au nom de la Ville pour la Ville. En l'occurrence, je vous invite à renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, il paraît évident que ladite commission et le Conseil municipal soient en mesure de se prononcer sur un projet de plan de site. Nous devons au moins pouvoir l'étudier avant que le Conseil administratif ne fasse à l'avance ses observations.

Comme auparavant, vous tenez un double discours, Monsieur Ferrazino. Vous nous dites d'abord que ce sont les habitants qui déterminent votre position, puis vous affirmez ensuite que c'est la préservation du patrimoine. Il faut vous décider. Vous changez de casquette au fur et à mesure de vos interventions quand cela vous arrange! Dans tous les dossiers, vous faites la même chose, et cela finit par devenir pénible!

**Le président.** Monsieur Deneys, vous voudrez bien vous adresser au bureau, s'il vous plaît.

*M. Roger Deneys.* Ça m'énerve!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vous laisserai vous exciter, Monsieur Deneys.

*Une voix.* C'est lamentable!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Non, il n'est pas lamentable! Il a des raisons de s'exciter. Je comprends d'ailleurs, Monsieur Deneys, que vous le fassiez, parce que je n'aimerais pas être dans votre situation. Le grand écart, ce n'est jamais très facile.

*M. Roger Deneys (S).* Je ne fais pas le grand écart!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Je n'entends pas polémiquer avec vous. Franchement, je n'ai pas de temps à perdre.

**Le président.** S'il vous plaît, Messieurs les conseillers administratif et municipal, gardez un peu de calme dans vos interventions.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Je garde un calme total. Je relève que, au cours de la séance plénière précédente, vous avez alimenté un débat de deux heures concernant le Théâtre de Carouge, et je pense qu'il ne serait pas forcément très bon de recommencer concernant la Roseraie. Mais il s'agit peut-être d'une nouvelle tactique que vous entendez adopter pour faire avancer le traitement des dossier de ce parlement; personnellement, je ne la partage pas.

Je dirai simplement, Monsieur Deneys, puisque vous avez semble-t-il des problèmes à me comprendre, que ce n'est pas vous, conseiller municipal, qui renverrez un bout de papier en commission pour étudier un plan de site émanant du DAEL. La procédure veut que le Conseil administratif, lequel est officiellement saisi par le DAEL de ce plan de site, en saisisse à son tour le Conseil municipal avec un préavis. Ce travail, nous l'avons fait ce matin. J'ai cru vous dire – mais je

le répète volontiers – qu’il aboutira à ce que votre Conseil en soit saisi au mois de juin et que, par conséquent, la commission de l’aménagement et de l’environnement aura tout loisir d’examiner par la suite ce plan de site dans les détails, avec les cartes correspondantes. Votre résolution ne présente donc plus aucun intérêt et est sans objet. C’est ce que je vous expliquais tout à l’heure. J’aurai peut-être davantage de chances d’être compris à cette deuxième tentative.

**M. Guy Jousson** (AdG/TP). Je ne veux pas épiloguer longtemps. Ce que je vais dire sur la lancée de mon intervention précédente sur la motion M-166 représente pour moi une évidence. Nous parlons de sauvegarder la colline de Beau-Séjour, mais il est évident que jamais – d’après ce que j’ai compris des plans – il ne s’agissait de la démolir, puisque les constructions viendraient s’y adosser.

Je passe tous les jours du côté de la colline de Beau-Séjour, parce que je travaille également à l’hôpital cantonal, et je ne peux que souhaiter que les personnes qui s’y promènent aient d’autres lieux de promenade, parce que je pense effectivement qu’il y a d’autres endroits à visiter à Genève, entre autres les parcs. La colline de Beau-Séjour est tellement sale que, si nous y mettons des constructions, cela permettra peut-être de lui donner une certaine clarté.

Je veux faire la distinction entre le bois de Champel, qui longe l’Arve en direction du Bout-du-Monde, et cette partie de la colline où les quelques villas juxtaposées qui s’y trouvent pourraient céder la place à quelques constructions plus vastes sans que cela ne gêne en rien l’âme du quartier, je le répète.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Le message délivré ce soir par le Parti socialiste est totalement incompréhensible. D’une part, il nous propose – j’allais dire: il nous balance – une résolution intitulée «Préservation de la colline de Beau-Séjour» et, d’autre part, ses auteurs déclarent accepter le plan de site – actuellement en consultation – proposé par le conseiller d’Etat M. Moutinot et qui prévoit de construire des logements sur ce périmètre. Ce message est totalement contradictoire et ne veut strictement rien dire. On a le sentiment d’être pris au piège, un piège ne visant qu’à se donner bonne conscience. Nous voterons donc sans conviction ce projet qui s’autodétruit, ou plutôt s’autoconstruit de lui-même.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Je crois que mon propos intervient un peu tard, mais je voulais dire qu’il n’est pas question pour nous de soutenir un plan de site que nous ne connaissons absolument pas. Nous pensons que les socialistes devraient retirer cette résolution.

**M. Mark Muller (L).** Je m'en veux un peu, et j'ai presque envie de m'en excuser, d'intervenir dans cette discussion interne à l'Alternative. On remarque à la fois certaines incohérences au sein même du Parti socialiste et de fortes divergences entre les différentes composantes de l'Alternative. On voit bien que, dès qu'il s'agit de mettre des logements sur le marché, Mesdames et Messieurs, vous avez beaucoup de peine à vous entendre. En effet, vouloir protéger la nature, répondre aux vœux des habitants et mettre du logement sur le marché, manifestement, pour vous, c'est la quadrature du cercle; vous n'y arrivez pas. Il vous faut faire des choix.

Cela étant et pour revenir à la résolution R-35 du Parti socialiste, elle nous paraît tardive. D'autre part, la proposition d'amendement de M. Deneys me semble prématurée. Pourquoi tardive? Nous avons effectivement actuellement un plan de site à examiner, et le projet de résolution correspond plus ou moins à ce que nous sommes appelés à examiner dans ce cadre. Je pencherais plutôt pour inviter les socialistes à retirer cette résolution ou à inviter le Conseil municipal à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour qu'elle soit examinée en même temps que le plan de site et le préavis que le Conseil administratif nous soumettra. De cette manière, nous répondrons aux deux en même temps, d'une façon cohérente et conjointe.

S'agissant de ce plan de site – il semble que l'on saisisse ce soir n'importe quelle occasion de parler de sujets dont nous ne sommes pas saisis, qu'il s'agisse du plan de site ou du PLQ – il est effectivement prématuré de donner maintenant un préavis définitif à son propos. Nous en avons vu une esquisse dans la *Tribune* et nous pouvons aller le consulter au DAEL, mais il est vrai que nous ne l'avons pas examiné en commission. En tout cas, nous ne savons pas exactement ce qu'il nous propose.

Pour notre part, les deux premières remarques que nous avons à faire sont les suivantes. D'une part, il nous paraît peu logique d'englober dans ce plan de site le périmètre du PLQ. Nous avons abondamment débattu de ce dernier en commission et en séance plénière, et remettre en question la totalité du périmètre concerné par le biais de ce plan de site nous paraît vraiment revenir à gaspiller le temps de nous tous ici, dans cette enceinte.

D'autre part, le plan de site englobe des immeubles et des périmètres dont nous ne comprenons pas quel intérêt il y aurait à les sauvegarder par des mesures de protection du patrimoine. Vous aurez remarqué que ce périmètre s'étend jusqu'à l'avenue de Champel, où des immeubles tout à fait récents sont pris en compte. Nous ne voyons pas vraiment au nom de quoi nous devrions à tout prix maintenir ces immeubles ou les soumettre à une quelconque mesure de protection particulière du patrimoine. Il faudra vraiment examiner cela de près en commission pour se faire une idée plus précise.

Nous passons donc de cette résolution au plan de site et, bien sûr, au PLQ. Je voudrais dire deux mots concernant celui-ci, puisque tout le monde en a parlé ici ce soir. C'est vraiment de l'acharnement thérapeutique auquel on assiste de la part du conseiller administratif chargé de ce dossier. Je vous rappelle que le Tribunal administratif, puis le Tribunal fédéral, ont à plusieurs reprises déclaré qu'il n'y avait pas lieu de protéger les maisons que le Conseil administratif s'acharne à tout prix à vouloir conserver. Le Tribunal administratif a même dit que, sous couvert et sous prétexte de protection du patrimoine, c'étaient en réalité des visées urbanistiques qui étaient à l'origine des manœuvres d'Action patrimoine vivant et du Conseil administratif. Je pense que la moindre des décences, Monsieur Ferrazino, consisterait à vous abstenir de poursuivre le traitement de la question et à vous en remettre aux décisions nombreuses et variées qui vous ont donné tort dans ce dossier.

On invoque la volonté des habitants. Peu importe qu'ils soient socialistes, libéraux, ou partisans de l'Alliance de gauche, car le problème n'est pas là. Nous nous trouvons ici face à une poignée d'habitants qui défendent leur pré carré et, au nom de ces quelques personnes, nous devrions renoncer à poursuivre l'intérêt général consistant à mettre des logements sur le marché. Evidemment, pour M. Ferrazino il y a des bons et des mauvais logements. Les bons sont les logements sociaux que l'on subventionne à coup de centaines de milliers de francs, voire de centaines de millions de francs; vous savez en effet que, à Genève, l'Etat dépense environ 100 millions de francs pour le logement social.

Et puis il y a les mauvais logements, ceux qui sont en propriété par étage. Horreur! Des appartements en propriété par étage! Evidemment, leurs locataires ne votent peut-être pas pour ceux que vous souhaiteriez, Monsieur le conseiller administratif. Je vous rappelle que, d'après plusieurs sondages, la majorité de la population souhaiterait devenir propriétaire, et c'est en mettant sur le marché des logements en propriété par étage que nous permettrons à une majorité de la population de réaliser ce rêve. (*Brouhaha.*) A sans cesse vouloir évoquer l'intérêt et la volonté des habitants, on n'avance pas, on ne fait pas progresser la situation, et ceux qui pâtissent de la situation, en définitive, ce sont les foyers à revenus modestes, les jeunes familles cherchant en vain à se loger.

Prenons un autre exemple hors de notre sujet: que nous direz-vous lorsqu'il s'agira d'installer quelque part le local d'injection pour les toxicomanes? Allez-vous chaque fois suivre la volonté des habitants? En effet, je ne crois pas qu'il y aura beaucoup d'habitants ou d'associations de quartier qui verront d'un très bon œil ce local d'injection s'installer près de chez eux. Il faut opérer des choix, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, et vous avez beaucoup de peine à le faire.

**M. Gérard Deshusses (S).** Suite à l'intervention de M. Mark Muller, je crois qu'il est temps de recentrer le débat, sinon on va encore accuser le Parti socialiste de faire perdre du temps à ce plénum.

Nous, groupe socialiste, sommes peut-être naïfs, mais la politique est finalement une école de vie sans complaisance. Nous avons cru – nous croyons encore – avoir travaillé main dans la main avec le conseiller administratif Ferrazino concernant le dossier de la Roseraie. Or que vient-il de nous dire? Que nos deux motions et notre résolution étaient des «contorsions». Mais, Monsieur Ferrazino, nous vous avons fait confiance. Nous avons cru, en renvoyant dans vos services ces trois objets, ou en tout cas les motions M-165 et M-166, tout à l'heure, que vous alliez en faire autre chose que ce que mériteraient des contorsions.

J'ose imaginer, parce que j'ai toujours eu confiance en vous et que j'ai toujours eu l'impression que nous travaillions de concert dans ce dossier, que c'était dans votre bouche un mot malheureux, d'autant plus que vous oubliez une autre motion, la motion M-170, elle aussi socialiste – mais peut-être était-ce une contorsion supplémentaire – demandant de reprendre la concertation avec les différents partenaires impliqués dans ce PLQ. Je crois que cette motion a fait mouche et vous permet, tout comme à nous, d'aboutir dans un dossier difficile, où vos objectifs politiques et les nôtres sont beaucoup plus proches que vous ne l'avez dit vous-même tout à l'heure.

Il est vrai que nous voulons construire en ville un habitat de qualité, et que nous voulons aussi des espaces verts de qualité. Je crois que votre programme, en l'occurrence, n'est pas différent du nôtre. Alors, de grâce, ne nous chipotons pas ici en public, alors même que nous poursuivons les mêmes buts. Pour ma part, je crois en ce que vous nous avez dit, aux promesses que vous nous avez faites et au travail que nous avons réalisé ensemble, ici et hors de ce plénum. Je pense que nous pouvons poursuivre cette collaboration étroite et importante sur laquelle les habitants comptent.

C'est la raison pour laquelle je vous suivrai sur ce point, Monsieur Ferrazino. Nous allons donc retirer cette résolution, sûrs de pouvoir discuter à nouveau de ce sujet dans le cadre de l'étude du plan de site et convaincus que, après ce débat, nous aurons pris langue et pourrons revenir sur les bases posées ce soir. C'est important.

J'ajouterai que le groupe socialiste, en toute humilité, est extrêmement satisfait de participer régulièrement à ce plénum où les différents groupes politiques lui donnent régulièrement des leçons lui permettant d'évoluer dans sa réflexion politique. (*Rires.*) Je vous remercie.

**Le président.** Malgré le fait que cette résolution soit retirée, il reste quatre intervenants inscrits.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Mon intervention va être très courte, puisque cette résolution est retirée. Je tiens juste à rappeler que nous aurions refusé d'entrer en matière concernant un plan de site que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier et avec lequel nous risquions, en l'état, de ne pas être très d'accord. Nous remercions les socialistes de retirer leur projet de résolution, car cela simplifie le débat. Nous aurions voté cette résolution, je l'avais annoncé, si elle n'avait pas été amendée.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Nous sommes heureux, car nous allions demander aux socialistes de retirer leur résolution. En fait, notre but est bien d'instaurer le débat au sujet de la Roseraie. Je rappelle que, si celui-ci n'a pas eu lieu, c'est à cause des socialistes qui avaient déposé la motion préjudicielle M-170. Mais il s'agit d'un débat qui finit toujours par resurgir, parce que vous n'avez pas eu le courage de prendre une décision à ce sujet.

**M. Roger Deneys** (S). L'essentiel sera quand même atteint au bout du compte, nous pouvons tous en être sûrs, et l'Alternative obtiendra malgré tout satisfaction. Nous aurons des logements de qualité et un projet de densification réduite de l'habitat, et nous respecterons la volonté des habitants. C'est certain, quel que soit le projet final. Nous serons d'accord sur ce point-là.

Pour démontrer que les différentes composantes de l'Alternative sont parfois d'accord entre elles, il est certain que, si nous savons que nous ne voulons pas protéger quelque chose, c'est bien la zone villas. En effet, nous pouvons aussi construire à cet endroit plutôt que de toujours vouloir densifier l'habitat ailleurs.

Enfin, bien entendu, je n'étais pas au courant de la procédure en vigueur pour les plans de site et j'en suis navré. Puisque le Conseil municipal en sera de toute façon saisi, cela change la donne et il est parfaitement logique de retirer cette résolution.

**Le président.** Faute avouée est pardonnée. Cette résolution est donc retirée.

**6. Motion de M. Souhail Mouhanna: «Débâcle financière de la Banque cantonale de Genève» (M-168)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la débâcle financière de la Banque cantonale de Genève (BCGe) concerne très directement la Ville de Genève, propriétaire de 21% de cette banque;
- que la gestion calamiteuse de cette banque va coûter plusieurs milliards à la collectivité genevoise, l'Etat lui-même devant provisionner 2,7 milliards dans les comptes 2000 pour couvrir de telles pertes;
- que, quelles que soient les causes de cette situation, la Ville de Genève, dont les intérêts ont subi un très grave préjudice, doit impérativement engager toutes les actions nécessaires pour que les responsabilités soient clairement déterminées et que la Ville obtienne réparation;
- que la motion M-109, adoptée par le Conseil municipal en juin 2000, invite le Conseil administratif à entreprendre «... toutes démarches, sans exclusion le dépôt d'une plainte civile et/ou pénale, permettant de déterminer les responsabilités...» et à présenter au Conseil municipal dans les plus brefs délais «un rapport portant sur la concrétisation de la présente motion»;
- qu'à ce jour, et comme cela a été confirmé lors des récentes auditions par la commission des finances de représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif dans certaines instances de la BCGe, aucune action ou initiative, dans le sens de la concrétisation de la motion M-109 par le Conseil administratif, n'a été menée;
- qu'une telle inaction est incompréhensible et inacceptable pour les citoyens de notre Ville et pour l'opinion publique en général,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à engager, sans délai, des actions appropriées, dont le dépôt d'une plainte pénale avec constitution de partie civile, afin de déterminer les responsabilités au niveau des organes de la banque notamment et d'obtenir réparation pour le préjudice subi par la collectivité genevoise;
- à présenter au Conseil municipal, avant fin juin 2001, un rapport complet et circonstancié portant sur les démarches effectuées et sur les résultats obtenus.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Urgence refusée, 3849.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je crois que cette motion que nous examinons ce soir mérite quelques explications, dans la mesure où le contexte actuel n'est plus du tout le même que celui d'alors, c'est-à-dire au mois de mars 2001 lorsque je l'ai déposée.

Je n'ai pas à rappeler aux uns et aux autres la gravité de la situation dans laquelle se trouvait la BCGe l'année dernière et les précédentes, et la situation catastrophique, non seulement de cette banque, mais également des finances gérées par elle, ainsi que ses conséquences sur les collectivités publiques, notamment l'Etat de Genève et les communes parmi lesquelles plus particulièrement la Ville de Genève. Rappelons que celle-ci est propriétaire d'environ 21% de ladite banque.

Nous savons que l'Etat de Genève a provisionné un montant de l'ordre de 2,7 milliards de francs. Tout à l'heure, à la séance de 17 h, nous discutons de 700 000 francs au sujet du Théâtre de Carouge; mais, dans le cadre de la BCGe, il s'agit d'une provision de 2,7 milliards de francs destinée à couvrir les pertes prévisibles ou éventuelles, appelons-les ainsi, que cette banque va occasionner pour l'Etat de Genève. Un certain nombre de «milliards prévisibles» pourraient également s'ajouter à ces 2,7 milliards de francs.

Cette affaire constitue – je pense que les comparaisons pourraient nous permettre d'en prendre conscience – l'une des débâcles financières les plus graves de ces dernières années à l'échelle non seulement de la Suisse, mais également de l'Europe. La comparaison avec des pays limitrophes, comme le scandale du Crédit Lyonnais en France, montre que la BCGe, toutes proportions gardées, a occasionné une catastrophe financière bien plus grave. Si je parle de scandale, ce n'est pas du tout par hasard. Il s'agit en effet véritablement d'un scandale insupportable pour un grand nombre de citoyens et de citoyennes non seulement de la Ville de Genève, mais aussi de notre canton.

Eh bien, tout se passe comme si certains pouvaient se permettre de gérer les finances publiques, l'argent des autres, avec légèreté. Je ne parlerais d'ailleurs pas uniquement de légèreté, mais plutôt d'inattention coupable, pour ne pas utiliser d'autres termes, puisque la justice est saisie de ce dossier. Ce manque de sérieux est parfois absolument condamnable.

La collectivité genevoise, et notamment la Ville de Genève qui, comme je l'ai dit, est propriétaire à 21% de cette banque, a subi un préjudice très important. Nous avons voté l'année dernière au mois de juin – cela fait donc un an, jour pour jour – un montant de l'ordre de 70 millions de francs pour renflouer cette banque. La Ville de Genève a perdu plusieurs dizaines de millions de francs en raison de la moins-value relative à la baisse des cours des actions de la BCGe. D'ailleurs, les derniers chiffres montrent que la moins-value sur la valeur des actions atteint peut-être un montant de l'ordre de 35 à 40 millions de francs.

Cela signifie que la Ville de Genève a subi des pertes considérables, justement à cause de cette gestion calamiteuse et en raison des actions irresponsables de certaines personnes. Il ne s'agit absolument pas d'accabler individuellement les gens mais, pour nous, de dire que nous sommes une collectivité publique et que nous devons gérer beaucoup mieux l'argent public que notre argent personnel.

Je ne comprends pas comment ce Conseil municipal a pu refuser l'urgence que j'ai demandée en déposant cette motion au mois de mars. Il a considéré qu'il n'y avait pas d'urgence et qu'une action menée par des citoyens était de toute façon déjà en cours. J'en conclus donc que certaines personnes parmi nous considèrent que notre rôle consiste à attendre de voir si des citoyens courageux prennent quelques initiatives et, si ces dernières passent, à rejoindre le cortège; si elles ne passent pas, tant pis, ou plutôt tant mieux, puisque ces personnes pourront dire alors que, si les initiatives lancées n'ont pas abouti, c'est qu'il n'y avait rien à voir: «Circulez, il n'y a rien à voir!» C'est extrêmement grave.

Nous considérons que la collectivité genevoise doit tout faire pour que les coupables dans cette débâcle répondent de leurs actes et soient tenus pour responsables de ce qu'ils ont fait individuellement et collectivement.

Il s'agit aussi d'envoyer un message très clair à celles et à ceux que nous désignons dans telle ou telle instance, fondations et autres, leur disant qu'ils sont là pour gérer l'argent public et que, ce faisant, ils ont des comptes à rendre. S'ils commettent des erreurs, il faut les assumer; s'ils font des choses beaucoup plus graves que des erreurs, il faut payer. Il ne s'agit pas de les faire payer pour le plaisir de les voir payer, non, mais de donner l'exemple, parce que nous sommes là pour défendre les intérêts de notre population.

C'est la raison pour laquelle j'avais déposé cette motion au mois de mars. Je vais vous la lire, parce qu'il va falloir en réviser certains aspects. Concernant son deuxième considérant, ce ne sont pas 2,5 mais 2,7 milliards de francs qui ont en fait été provisionnés par l'Etat. (*Corrigé au Mémorial.*) J'ajoute d'ailleurs qu'un certain nombre de centaines de millions de francs ont également été provisionnés au niveau du budget de fonctionnement de l'Etat. Il semble qu'un certain nombre d'initiatives aient été menées par le Conseil administratif depuis lors.

En conséquence, j'attends tout d'abord une réponse de la part du Conseil administratif par rapport à ce projet de motion. Quoi qu'il en soit, ses deux invites restent d'actualité moyennant deux simples modifications que je propose à la deuxième invite, qui consistent en la suppression des termes «avant fin juin 2001» et l'ajout du mot «trimestriel» après «rapport». Mon amendement est donc le suivant:

*Projet d'amendement*

«à présenter au Conseil municipal un rapport *trimestriel* complet et circonstancié...».

Je reprendrai la parole si cela s'avère nécessaire.

*Préconsultation*

**M. Alain Marquet** (Ve). M. Mouhanna a très bien planté le décor de la motion qu'il nous présente ce soir. Je pense qu'il faut rappeler aussi que la situation a évolué très vite au cours de ces dernières années. Nous sommes bien obligés d'admettre qu'il est fini, le temps où les conseils d'administration des grandes sociétés se réunissaient simplement pour entériner les choix et les décisions transmis par une présidence de conseil d'administration toute puissante, une sorte de triumvirat bien-pensant et tout-sachant. Dans tous les domaines, les conseils d'administration ont pris conscience de la responsabilité de leurs membres, que celle-ci était engagée et qu'il était donc nécessaire que chacun d'eux décortique les comptes présentés et ne se contente pas simplement de les avaliser trop rapidement. Les actionnaires demandent à en savoir plus, un peu partout et toujours; les clients veulent de l'éthique dans la gestion, dans les placements, dans le soutien à l'activité économique, et c'est une bonne chose.

Dans le cas de la BCGe, il s'agit effectivement d'argent public, puisque la Ville est le deuxième actionnaire de cet établissement; c'est donc la population entière qui veut y voir un peu plus clair. La BCGe, on l'a dit dans d'autres situations, a plombé les comptes cantonaux et plombe nos comptes municipaux. Nous avons eu la chance d'avoir une embellie financière qui nous a permis de nous maintenir malgré tout dans une situation bénéficiaire, mais le bénéfice n'est de loin pas aussi important qu'il aurait pu l'être sans les 70 millions de francs que nous avons dû, par nécessité, injecter dans le fonctionnement de la BCGe. Bien entendu, nous avons besoin d'en savoir plus sur la gestion de cette dernière, qui nous paraît chaque jour un peu plus étrange et surprenante. Nous laisserons aux juges le soin de choisir les qualificatifs les plus adaptés pour la désigner.

Pour l'instant, comme l'a dit M. Pierre Muller dans une intervention en séance plénière le 15 mai, notre Conseil administratif ne compte pas de membre siégeant au conseil d'administration de la BCGe; il y est toutefois représenté par M. Mattacchini, si ne me trompe. Selon ce qu'a dit M. Souhail Mouhanna, il serait plus que vivement souhaitable que cette personne, chaque fois que le conseil d'administration de la BCGe se réunit, fournisse rapidement des informa-

tions y relatives au Conseil administratif – mais cela, je pense qu'elle le fait déjà – et que ce dernier nous les transmette le plus vite possible, afin que nous soyons tenus au courant mois par mois de l'évolution de ce dossier.

Pour l'instant, la Ville s'est constituée partie civile. Il faudra encore que le Tribunal – ou plutôt le juge – lui reconnaisse le droit d'être citée en tant que telle, ce qui n'est pas encore le cas. Par le biais de la motion de M. Mouhanna, que nous soutiendrons, nous souhaitons recevoir une information claire sur l'évolution du dossier et l'établissement des responsabilités dans cette affaire, afin que notre Ville puisse, si besoin est, aider encore à sauver le navire. En effet, il faut le sauver, ce bâtiment-là, mais à condition que les cales en soient enfin définitivement nettoyées.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je suis parfaitement d'accord avec M. Mouhanna sur un point, la notion fondamentale de responsabilité des membres de la société civile chargés de gérer, par délégation du pouvoir politique, les fonds publics. Pour la petite histoire, je vous dirai que vous m'aviez désigné au conseil d'administration d'une société à caractère semi-public et que, lors de la première réunion dudit conseil, j'avais interpellé le président de cette société car, dans la mesure où les jetons de présence représentaient environ un cinquième de la prime d'assurance responsabilité civile pour la participation à ce conseil d'administration, j'avais invité la société à assurer ses administrateurs contre les risques potentiels de préjudice. Il m'a été répondu par la bouche du président, d'une part, qu'il n'y avait aucun risque, puisque la société était florissante, et, d'autre part, que nous n'assumions aucune responsabilité puisque nous étions désignés par le politique et que, en conséquence, celui-ci nous couvrirait.

Monsieur Mouhanna, sur ce point, je suis parfaitement d'accord avec vous: effectivement, le politique n'a pas pour vocation de couvrir de tels risques, et il est absolument essentiel que les membres de chaque conseil d'administration soient en mesure d'exercer leurs tâches avec diligence et indépendance. A cet égard, si la déconfiture de la BCGe peut susciter un plus grand sens des responsabilités chez chaque élu siégeant au conseil d'administration d'une société, d'une fondation ou d'une quelconque régie constituant des fonds publics délégués, c'est une bonne chose, et je vous félicite, Monsieur Mouhanna, de l'avoir dit aussi clairement.

En ce qui concerne le fond de la motion, le groupe libéral ne s'y opposera pas. Il observe toutefois que cette déclaration selon laquelle la Ville doit porter plainte

et se constituer partie civile ne doit pourtant pas être interprétée comme un acte de culpabilité. Il s'agit effectivement, dans le cadre de la constitution de partie civile et dans la mesure où elle est recevable, ce qui est probablement le cas, d'être informés, de comprendre, comme l'a dit M. Marquet. En aucune manière il ne s'agit de préjuger, de dire d'ores et déjà que, ici ou là, il aurait été commis des actes de malversation. Par conséquent, dans la mesure où une procédure pénale est ouverte, où, à la condition de se porter partie civile, il est possible d'être éclairés, et où cette procédure d'éclaircissement est à son tour utilisée de manière éclairée, le groupe libéral ne s'opposera pas à ce qu'il soit donné une suite favorable à la proposition de motion débattue aujourd'hui.

*(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)*

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je souhaite relever en tout cas un aspect de ce que vient de dire M. Mouhanna, motionnaire, à propos de la débâcle financière de la BCGe. En effet, nous avons constaté une moins-value sur les actions de ladite banque; nous l'avons même anticipée, puisque nous en avons tenu compte dans le projet de budget de cette année et de l'année prochaine. Je crois en tout cas que nous pouvons être d'accord sur un point, c'est que l'on ne peut pas escompter un dividende pour les prochains exercices.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que l'année passée à peu près à la même époque, le Conseil administratif n'était pas très enclin à voter une augmentation de capital de la BCGe, mais que c'est plutôt le Conseil municipal, par la voix de certains d'entre vous, qui a déposé un projet d'arrêté demandant l'augmentation de capital. Je crois que c'était en effet une bonne mesure. Nous savons maintenant *a posteriori*, depuis le 30 juin 2000, que, sans cette recapitalisation de la Banque cantonale, nous ne parlerions plus aujourd'hui de cet établissement, et que la motion M-168 ne serait plus d'actualité parce que l'établissement aurait disparu de la circulation, entraînant probablement une cascade de fermetures d'entreprises et, bien sûr, une débâcle d'actionnaires et de petits porteurs, de coopérateurs et autres propriétaires de fonds et de carnets d'épargne.

Mon point de vue était clair: nous avons été contraints de recapitaliser cette banque; c'est la raison pour laquelle, depuis lors et même peut-être précédemment, c'est-à-dire depuis que le Conseil administratif actuel est en fonction, nous surveillons régulièrement les activités de la BCGe. C'est dire que le principe de responsabilité qui guide le Conseil administratif a été pleinement rempli par mes quatre collègues et moi-même.

Nous n'avons pas déposé de plainte pénale, mais, par contre, nous nous sommes portés partie civile. Je crois, encore une fois, que c'était une juste

mesure. Là encore, Monsieur Mouhanna, votre motion arrive peut-être un peu tard suite aux démarches que le Conseil administratif a engagées. En effet, comme vous le savez, j'ai régulièrement tenu au courant le Conseil municipal de toutes les mesures que le Conseil administratif prenait à propos de la BCGe. Je crois aussi que l'on peut dire que depuis maintenant deux ans nous vous tenons régulièrement informés de l'activité de cette banque et des renseignements que nous obtenons à son sujet.

Bien sûr, le Conseil administratif n'est pas représenté par un membre du conseil d'administration de l'établissement en question, et c'est plutôt par le biais de conseillers municipaux ici présents, voire de représentants du Conseil municipal, que ces informations doivent vous parvenir. Je pense que la commission des finances, en particulier, devrait entreprendre des démarches pour convoquer régulièrement les conseillers municipaux membres de conseils d'administration afin qu'ils la tiennent informée.

Quand vous avez dit tout à l'heure que nous appliquons le principe consistant à dire: «Circulez, il n'y a rien à voir», Monsieur Mouhanna, je pense qu'il s'agit d'un écart de langage dont vous portez la responsabilité. En effet, très franchement, je le répète, on peut dire que le Conseil administratif suit ce dossier de très près, de tellement près que nous avons demandé, l'année passée, qu'un représentant de la Ville de Genève siège au conseil de fondation de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Vous savez très bien de qui il s'agit, puisque notre représentant est M. Christian Grobet, lequel nous informe régulièrement de ce qui se passe au sein de ce conseil de fondation.

Vous demandez dans votre motion un rapport trimestriel; je crois que c'est une bonne idée. Je pense à nouveau que le Conseil administratif répond partiellement – ou même peut-être complètement – à cette demande. En effet, pas plus tard que le mois dernier, je suis venu ici, en séance plénière, immédiatement après l'assemblée générale de la BCGe, c'est-à-dire quelque deux heures après sa clôture. Je vous ai informés de ce que j'y avais déclaré au nom de la Ville de Genève et de l'accord donné par les administrateurs de la banque que mes propos seraient retranscrits au procès-verbal de l'assemblée générale en question. Vous voyez donc bien que nous continuons à assurer – ou en tout cas à assumer – nos responsabilités en la matière.

J'apporte maintenant une petite précision. M. Marquet a mentionné M. Michel Mattacchini, nouvel administrateur de la BCGe au nom de la Ville de Genève. Cette personne est entrée au conseil d'administration de la BCGe le 15 mai 2001 en tant que représentant de l'actionnariat au porteur. Pourquoi? Parce que jusqu'à la recapitalisation de la Banque cantonale, nous n'avions que des actions nominatives liées; nous avons donc pensé qu'il serait bon d'avoir un représentant pour ce qui concerne les actions au porteur. Cette démarche a

d'ailleurs été si appréciée par la banque et par l'Etat de Genève que M<sup>me</sup> Calmy-Rey a suivi notre exemple et qu'un autre administrateur représentant l'actionnariat au porteur, mais pour l'Etat, a été nommé en la personne de M. Balz, industriel. Vous voyez donc, encore une fois, que ce travail de suivi est parfaitement fait, et je crois que l'on ne peut pas nous reprocher quoi que ce soit en la matière.

La BCGe est malgré tout un outil à mon sens indispensable à l'activité économique dans notre région, même si elle nous coûte de l'argent et nous cause du souci. Je pense qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement de nos affaires et du tissu économique; c'est un passage obligé. Je souhaite qu'à terme, à l'aune de deux, trois, ou peut-être cinq ans, le Conseil administratif – ou en tout cas ceux de ses membres qui y siègeront encore à ce moment-là – puisse revenir un jour devant le Conseil municipal pour lui dire que ce qu'il a fait en l'an 2000, en 2001, s'est avéré judicieux et a ainsi pu donner l'élan nécessaire à cette banque qui en avait bien besoin pour redémarrer.

Je crois qu'il ne faut pas renier les responsabilités des uns et des autres, et je pense que nous avons assumé en parfaite transparence nos responsabilités en vous informant régulièrement de ce qui se passait, de toutes les démarches engagées ces deux dernières années par le Conseil administratif.

**M. Alain Comte (AdG/TP).** Il y a environ six mois, la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe ne disposait que d'une liste d'immeubles, des dettes et des états locatifs des quelque 1300 objets qui lui sont échus et qui représentent près de 5 milliards de francs d'engagement de la BCGe. De cette liste des immeubles commerciaux, industriels et locatifs, ainsi que des hôtels, je ne citerai qu'un exemple pour montrer l'ampleur des dégâts causés par la BCGe: Confédération Centre, qui fait donc partie des immeubles commerciaux concernés ici. L'engagement financier de la BCGe se montait à 237 410 000 francs au 31 décembre 1999, alors que la valeur de l'immeuble au mois de novembre 2000 était estimée à 93 750 000 francs, ce qui équivaut à une perte, à cette date-là, de 143 millions de francs. Si les prévisions se révèlent exactes, la valeur des immeubles devrait en principe remonter, mais je crains qu'elle n'atteigne pas les chiffres prohibitifs des années de spéculation, ce qui n'est d'ailleurs pas souhaitable pour des raisons bien évidentes.

On prévoit une facture finale pour la BCGe d'environ 2,5 milliards de francs, ce qui représente, pour les personnes physiques, les contribuables genevois, entre 8500 et 10 600 francs de facture pour chacun. Tout dépend de la réalisation des 1300 objets dont je viens de faire état. Alors, faut-il poursuivre les responsables? Parce que des responsables, volontaires ou involontaires, il y en a. Personnellement, je serais d'avis de répondre oui à cette question. Je vous cite à ce sujet un

petit article paru dans la *Tribune* du 1<sup>er</sup> juin et où on interviewait une ancienne conseillère municipale du Parti démocrate-chrétien, laquelle déclarait ce qui suit: «Oui, je pense que c'est très bien que la justice condamne, pour une fois, des gens bien en vue qui se sentaient probablement à l'abri. Enfin, on ose faire tomber des grosses têtes. Si cette tendance se confirme, on peut espérer assainir un jour toutes ces situations financières complexes et malsaines en France ou ailleurs.» Il était alors question de l'affaire Elf. Cette ancienne conseillère municipale du Parti démocrate-chrétien avait donc vu juste.

Je pense par conséquent que, en ce qui concerne le cas de la BCGe qui nous occupe aujourd'hui dans cette enceinte, le Parti démocrate-chrétien soutiendra avec nous la motion de M. Mouhanna.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je voudrais tout d'abord remercier M. Froidevaux des paroles qu'il a prononcées tout à l'heure et le rassurer du fait que, à aucun moment, je n'ai été trop loin dans la formulation de mes propos. J'ai pris de nombreuses précautions, et en tout cas j'ai été beaucoup moins loin que la Justice genevoise, laquelle a prononcé plusieurs inculpations pour toutes sortes de raisons.

Ce que je demande, c'est tout simplement que la Ville dépose une plainte. Je ne parviens pas à suivre ce qu'a dit M. Muller. En effet, nous ne sommes pas là uniquement pour être informés. Ma motion demande bien plus qu'une simple information sur la manière dont la situation évolue. Il faut que la Ville de Genève soit un acteur dans l'action consistant à affirmer qu'elle a été lésée, de même que la population genevoise. Il y a des responsables. Nous ne savons pas encore quel est le degré de responsabilité des uns et des autres, mais nous présumons que l'on pourrait identifier certains responsables. Dans ce cas, il faudrait que la Justice puisse leur appliquer la sanction prévue dans la loi pour que les citoyennes et les citoyens de notre ville puissent avoir confiance dans les personnes censées les représenter.

Je veux dire par là que le Conseil municipal est censé représenter la population. Si la Ville de Genève doit compter sur quelques individus courageux pour engager des actions et pour qu'elle puisse se dire après coup: «Tiens, on procède maintenant à des inculpations, nous allons donc nous porter partie civile», eh bien, on n'a plus besoin de nous. Nous sommes justement là pour permettre à la population de vaquer à ses occupations tout en ayant confiance en nous et, effectivement, d'être régulièrement informée par sa représentation municipale, cantonale ou, plus haut, fédérale.

En ce qui nous concerne, nous estimons que la Ville ne peut pas se contenter d'une simple information. Il faut déposer plainte, simplement parce que, quand la

Justice est saisie d'une affaire, il est évident que les personnes et les entités lésées dans l'affaire en question doivent se constituer partie civile et, le cas échéant, porter plainte. La Ville de Genève a été lésée de plusieurs dizaines de millions de francs, voire bien plus, et il est temps qu'elle demande aux responsables de cette débâcle et de ce préjudice, je ne dirais pas de payer la facture – je ne sais pas si, pour certains d'entre eux en tout cas, ils ont mis assez d'argent de côté, c'est-à-dire quatre ou cinq milliards de francs, afin de pouvoir rembourser tout le monde, et j'en doute – mais il faut en tout cas que les citoyennes et les citoyens puissent constater que le Conseil municipal a tout fait pour que de telles dérapages ne se reproduisent plus.

Les personnes représentant la Ville dans quelque instance que ce soit doivent également se rendre compte que, quand on accepte une charge pareille, il faut être irréprochable et tout faire pour pouvoir dire, le moment venu, que l'on a représenté avec honneur les intérêts que l'on nous a demandé de défendre.

Je crois que notre devoir ce soir est d'adresser cette motion au Conseil administratif, même s'il mène ou entreprend un certain nombre d'actions, car il s'agit d'un acte symbolique de la part du Conseil municipal. Nous voulons dire que nous ne sommes pas uniquement en train d'attendre ce que le Conseil administratif veut bien faire dans cette situation, mais que, nous, conseillers municipaux de la Ville de Genève, nous ne tolérons pas de tels dérapages, de tels actes irresponsables. La Justice doit tenir compte des intérêts de la Ville de Genève, laquelle doit se constituer partie civile pour mener cette action dont je viens de parler.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Les chiffres concernant l'exemple de Confédération Centre fourni par un des préopinants sont en effet exacts. Je constate en tout cas que la presse est lue par bon nombre d'entre nous, et c'est en particulier le cas de l'article paru dans l'*Hebdo* il y a quelques semaines et qui donnait la liste complète des 1300 objets dont est maintenant chargée la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, résultat d'une spéculation effrénée datant des années 80 et 90. Je crois que, ici, à droite comme à gauche et comme au Conseil administratif, nous ne sommes pas des spéculateurs. Mais nous avons donné notre aval à cette spéculation effrénée que nous avons connue à Genève dans les années 80 et les années 90 et nous devons malheureusement en assumer la responsabilité.

En ce qui concerne les inculpations, et la plainte pénale, je voudrais dire au conseiller municipal qui vient de s'exprimer qu'il faut laisser faire la Justice. Elle a déjà inculpé un certain nombre de personnes – administrateurs et membres de la direction générale de ladite banque – et je pense que ce n'est pas à nous d'intervenir.

nir à nouveau en déposant une plainte. Pourquoi? Tout simplement parce que nous sommes déjà partie civile, Monsieur Mouhanna. Il n'est pas nécessaire d'en «rajouter une couche», nous sommes déjà partie civile.

J'apporte aussi une précision d'importance dans ce dossier: la Ville de Genève n'est pas lésée. Elle le sera le jour où nous vendrons des actions et que nous aurons perdu une somme sur la valeur de vente de celles-ci. Quant aux actions nominatives liées, évidemment, elles ne sont pas cotées, c'est un premier point dont il faut tenir compte. Nous sommes donc évidemment condamnés à subir les aléas de la BCGE sur ce plan, parce que personne ne se portera acquéreur aujourd'hui du capital-actions nominatif qui ne peut être vendu qu'à des collectivités.

Je crois qu'il faut faire une distinction importante entre la Ville de Genève, qui n'est qu'un «simple» actionnaire, et l'Etat qui, lui, est à lui tout seul un actionnaire majoritaire qui engage une garantie, une responsabilité que nous, en tant que Ville de Genève, n'avons pas. En effet, nous ne garantissons ni les fonds de pension, ni les comptes d'épargne de la BCGE, ce qui est bien sûr le cas de l'Etat. S'il y a faillite de la BCGE – ce que je ne souhaite bien évidemment pas – la Ville de Genève perdra la valeur de ses actions, et rien d'autre. Personne ne pourra se retourner contre nous pour dire qu'il faut actionner une quelconque garantie, ce qui n'est pas le cas de l'Etat, je le précise encore une fois.

Je crois qu'il faut arrêter d'avoir une attitude de charognards dans cette affaire. Nous connaissons parfaitement, maintenant, les données du problème, et je pense que la BCGE a besoin de sérénité pour essayer de s'en sortir. Alors, cessez de revenir régulièrement avec des problèmes à son sujet. Ils sont connus de la population, de votre Conseil municipal et bien sûr du Conseil administratif, et il faut laisser cette banque tranquille et essayer de faire en sorte qu'elle se ressaisisse, ce qui est à mon avis le cas à présent.

La preuve: vous êtes informés aussi régulièrement que moi ou que le Conseil administratif des mutations opérées concernant le management de la BCGE, et nous nous apercevons que ceux qui étaient en place lors de ces années de spéculation ne le sont plus à ce jour; des personnes responsables sont arrivées pour se charger du management de la BCGE et ont fermement décidé de redresser la barre, ce qui est très positif.

Le problème qui demeure important à mes yeux, c'est la masse critique de la BCGE. Je crois qu'il y a là un problème, en effet, parce que l'on sait pertinemment que, avec une banque pour 400 000 habitants comme c'est le cas de la BCGE, la masse critique n'est pas suffisante. Je pense que, à terme, dans quelques années, il faudra se poser la question de savoir si cette banque ne doit pas être mariée avec d'autres établissements bancaires de manière à donner quelque chose

de plus consistant. En effet, nous savons que le bilan de la BCGe – lequel, en termes de crédits hypothécaires, etc., ne cesse d'ailleurs de diminuer en raison du frein imposé par les nouveaux responsables du management – n'est pas suffisant pour faire tourner un établissement bancaire.

Je le répète donc, l'avenir passera probablement – je dis bien: probablement – par un mariage de la Banque cantonale, et non une absorption, comme cela pourrait être le cas si l'on continue de l'ennuyer comme on le fait actuellement. Ce sera un mariage, une fois qu'elle aura repris un peu de couleur. Et notre but est de rendre la mariée la plus belle possible pour la proposer peut-être un jour à quelqu'un d'autre. Je verrais bien, à terme, une banque cantonale romande. Si cela se réalise, si nous nous y mettons tous ensemble, nous aurons la force de faire contrepoids face aux établissements bancaires qui, ces dernières années, n'ont pas rempli leur rôle ici et ailleurs.

**M. Gérard Deshusses (S).** Le groupe socialiste n'imagine pas que la BCGe est *Pretty woman*. Nous faisons la distinction entre la BCGe dont la gestion a conduit à la catastrophe, celle dont les membres de la direction ne font plus partie maintenant de la banque, et une nouvelle BCGe avec une nouvelle direction, en qui nous faisons totale confiance. C'est la raison pour laquelle nous avons voté, le 6 juin 2000, l'acquisition d'actions pour un montant de 70 millions de francs afin de la doter de façon qu'elle puisse survivre, et nous avons l'intention qu'elle survive.

Nous tenons à relever les propos de M. Muller, tout d'abord pour dire qu'il sont à la fois inquiétants et rassurants en ce qui concerne les questions de contrôle. Inquiétants, parce qu'il nous dit que, depuis que la catastrophe a eu lieu, les contrôles du Conseil administratif notamment ont été renforcés, ce qui laisse entendre qu'ils ne l'étaient pas tant auparavant. Nous tenons également à saluer sa lucidité en ce qui concerne ce dossier, et à remercier le Conseil administratif – et M. Muller tout particulièrement – des informations qu'il nous livre quand il le peut, à chaque séance plénière s'il le faut.

Cela dit, nous ne pensons pas du tout que la motion de M. Mouhanna vienne comme la grêle après les vendanges. Pour suivre la démarche que propose M. Muller, il nous apparaît tout à fait nécessaire que la Ville porte plainte à son tour, de façon que les responsabilités des anciens directeurs de la BCGe soient dégagées clairement et que nous puissions comprendre de quelle manière la débâcle s'est produite.

Car c'est quand même une débâcle, Mesdames et Messieurs, qui, quoi qu'on en dise, grève largement les finances de cette République, qu'elles soient cantonales ou qu'il s'agisse simplement de celles de la Ville de Genève. C'est une

catastrophe qui nous a atterrés, qui nous a laissés incrédules et dont il faut bien relever que la crédibilité même du monde politique que nous représentons n'est pas sortie grandie. Je le répète donc, porter plainte ne signifie pas condamner mais chercher à savoir. Cela, le Parti socialiste le souhaite, tout comme la population, croyons-nous, qui attend de la Justice des explications. Si, à la suite de cette plainte, des condamnations doivent avoir lieu, la population devra en être informée afin de connaître l'ensemble de la situation.

Telle est la position du Parti socialiste. Nous voterons en toute sérénité cette motion amendée par M. Mouhanna, parce que je crois que, après une pareille débâcle, il est temps pour le monde politique que nous représentons de reprendre son sang froid et d'essayer d'analyser calmement une situation qui n'aurait jamais existé si nous avions exercé le contrôle nécessaire et si nous avions fait notre travail comme il le fallait.

**M. Alain Marquet** (Ve). J'adhère volontiers à une grande partie du discours prononcé par M. Muller tout à l'heure, mais j'ai simplement été un peu gêné quand il a utilisé le terme de «charognards» en l'appliquant aux diverses démarches visant à obtenir des éclaircissements sur l'affaire de la BCGe. Je veux croire que c'était un terme excessif et qu'il ne reflétait pas complètement sa pensée du moment.

Pour ma part, j'aimerais mettre en évidence le fait que, derrière cet éventuel entêtement de la part du Conseil municipal à vouloir porter plainte, il y a surtout une volonté de transparence nécessaire afin de retrouver une certaine sérénité et aussi, je crois, de solidarité envers tous les petits actionnaires qui ont dans un certain sens été floués. J'aurais une désagréable impression de lâcheté si la Ville, deuxième actionnaire majoritaire, laissait tous ces petits actionnaires aller au front du combat juridique et se retranchait derrière le simple acquis de bonne conscience que représenterait pour elle la constitution de partie civile. C'est à mes yeux relativement insuffisant.

Nous continuons à considérer, comme M. Muller l'a dit tout à l'heure, que la BCGe est un outil indispensable au tissu économique local. Il faut vraiment que l'on restaure la confiance de la population dans cet outil et que celle-ci revienne à la BCGe, je le dis sans problème ce soir. C'est cette confiance que nous devons restaurer, et qui a malheureusement été mise à mal. Nous ne voulons pas préjuger des actes passés et de ce qu'il en sortira au cours d'un jugement, nous voulons savoir.

M. Muller, comme il l'a déjà fait il y a un mois et comme il l'a reconfirmé ce soir, entend nous informer. Cela, je l'ai bien entendu. Je ne comprends pas tout à fait sa proposition de demander à la commission des finances de rencontrer régu-

lièrement les représentants du Conseil municipal membres de conseils d'administration et les administrateurs. De quel mandat ladite commission pourrait-elle se prévaloir pour le faire, mis à part dans le cadre de l'étude du budget? Avoir un mandat permanent de consultation me paraît un peu ambigu, mais c'est peut-être à négocier, nous pouvons de toute façon le souhaiter.

Vous avez tout à l'heure exprimé la crainte que cette motion n'aille trop loin. Je pense quant à moi, Monsieur Muller, qu'il faut plutôt la prendre dans un sens positif en disant que, dans sa deuxième invite en tout cas, elle soutient votre démarche d'information. Vous pourrez vous appuyer sur elle pour la réclamer.

Je considère vraiment comme très important que, grâce à sa première invite, cette motion représente un devoir de solidarité envers tous les petits actionnaires floués par ce que l'on peut imaginer être des dysfonctionnements graves de la BCGe – mais la Justice le dira.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je prends la parole encore une fois, parce que M. Muller a utilisé des termes qui m'ont profondément choqué. Pour lui, demander des comptes, demander que le préjudice causé à la collectivité genevoise par la gestion désastreuse de la BCGe soit réparé, c'est faire preuve de je ne sais quel esprit, mais, en tout cas, il m'a indirectement traité de «charognard».

*Une voix.* Pas du tout!

*M. Souhail Mouhanna.* Les charognards ne sont pas, pour M. Muller, ceux qui ont dépouillé la BCGe jusqu'à l'os, ni ceux qui ont spéculé avec frénésie et coûtent des milliards et des milliards à la collectivité genevoise, que ce soit sur le plan cantonal ou communal. Les charognards, évidemment, ne seront pas ceux qui se sont peut-être plus ou moins enrichis ou ont joué à la politique des petits copains pour en enrichir quelques-uns au détriment de la collectivité et de la Ville de Genève.

M. Muller a également dit tout à l'heure que cette motion arrivait un peu tard. Je ne sais plus ce qu'il veut, je le dis très franchement. Je rappelle quand même que, l'année dernière, lors de l'examen du projet d'arrêté PA-6 concernant les investissements pour renflouer la Banque cantonale, j'avais justement déposé une motion (M-109) du même type; à l'époque, on m'avait dit que c'était trop tôt, qu'il fallait attendre. Au mois de mars 2001, j'ai déposé, avec clause d'urgence, justement, la motion M-168 dont nous discutons. On m'a dit que c'était trop tôt, ou bien trop tard, puisqu'une plainte avait déjà été déposée. Et que s'est-il passé

ensuite? Quelques jours après, nous avons appris que des inculpations avaient effectivement été prononcées, que l'Etat de Genève avait évidemment porté plainte, etc.

Mais ce qui m'inquiète le plus dans les propos de M. Muller, c'est quand il dit que, au fond, la Ville de Genève n'a encore rien perdu, qu'il faut attendre de voir si les actions montent. (*Réaction de M. Muller.*) C'est ce que vous avez dit, Monsieur Muller, vous lirez le *Mémorial*. Vous avez affirmé que, aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, nous ne pouvons pas dire que la Ville a perdu de l'argent, et qu'il fallait voir, car les actions pourraient remonter ou les valeurs immobilières se mettre à grimper.

Comme contre-exemple, M. Muller a cité l'Etat en disant que celui-ci couvrirait, puisqu'il garantit les fonds placés. C'est la raison pour laquelle M. Muller imagine que l'Etat peut effectivement porter plainte. Mais si j'applique le même raisonnement que le vôtre à l'Etat, Monsieur Muller, celui-ci peut dire que, jusqu'à présent, les pertes ne sont peut-être pas sûres et que, par conséquent, il se peut même que nous fassions de l'argent dans cinquante ans, dans deux siècles, dans trois siècles, avec Confédération Centre qui pourrait valoir à ce moment-là 3 milliards de francs. Monsieur Muller, c'est un raisonnement que je trouve vraiment spécieux. Il ne s'agit pas de cela.

Vous voulez peut-être que la collectivité genevoise renfloue la BCGe pour que la mariée soit trop belle et que d'autres très gros charognards puissent s'en emparer. Mais nous ne partageons pas ce point de vue, Monsieur Muller. Je pense que notre Conseil municipal doit très clairement dire que la Ville de Genève ne peut accepter que les fonds publics soient gérés de cette manière, qu'il y a des responsabilités à déterminer et des sanctions à prendre. Je ne sais pas qui va payer ni quelles sanctions vont être prises, mais nous devons à notre collectivité de demander que ces sanctions soient prises. C'est la moindre des choses, et il ne s'agit pas d'attendre pour voir. C'est à nous de déposer plainte; quelques citoyens courageux l'ont fait, mais ils sont beaucoup moins lésés que la Ville de Genève et l'ensemble de la population. Nous sommes justement là pour que justice soit faite.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Vous voyez, Monsieur Mouhanna, vous me disiez il y a quelques instants: «Ne croyez pas que cette motion soit une chasse aux sorcières», alors que je disais: «Oui à cette motion, non à la chasse aux sorcières.» Je reprends vos propos. Vous avez dit que des fonds publics ont été mal gérés et que des sanctions devaient être prises. J'ai envie de vous dire: «Portons plainte, portons-nous partie civile, parce que, si des fonds ont été mal gérés, il serait juste que des sanctions soient prises, mais ne préjugeons pas du fond.»

En effet, l'exemple de Confédération Centre qu'a donné M. Comte est basé sur des chiffres. Il nous dit que la banque a prêté tant, alors que l'immeuble vaut sensiblement moins. Mais une décision de banque n'est pas aussi froide que cela, elle est fondée sur un ensemble de faits. Dans le cas présent, nous ne savons même pas ce que l'immeuble désigné est supposé garantir. Qu'est-ce qui permet de penser que les fonds prêtés sur cet immeuble étaient supposés garantir cet immeuble-là? C'est complexe, les affaires bancaires et les affaires de crédits! Notre microbanque municipale le sait bien.

En conséquence, gardons-nous, de grâce, des exemples spécifiques ne nous donnant qu'une image purement financière, et gardons-nous bien de porter d'ores et déjà un jugement, alors qu'il n'est question dans cette motion que de déterminer l'opportunité d'une plainte et d'une constitution de partie civile.

Au-delà de cela, il faut reconnaître à M. Mouhanna que l'on ne saurait lui faire de reproches en ce qui concerne le timing. J'étais moi-même intervenu au mois de mars pour dire qu'il n'y avait pas d'urgence, et aujourd'hui, effectivement, je peux reconnaître qu'il était inutile d'attendre. Par contre, avoir attendu jusqu'à aujourd'hui ne change rien; si vous aviez raison au mois de février, Monsieur Mouhanna, vous avez encore et toujours raison au mois de juin, et vous l'aurez probablement encore au mois de septembre.

Concernant les interventions relatives à la plainte et à la constitution de partie civile, je crois qu'il y a des éclaircissements à donner. Je ne veux pas défendre M. Muller, il est assez grand pour le faire lui-même. Mais, en ce qui concerne le principe du dommage qu'il vous a expliqué, il faut comprendre...

**Le président.** Monsieur Froidevaux, excusez-moi. Les représentants du Parti du travail, les socialistes et les Verts qui tiennent un caucus dans l'angle de la salle voudraient-ils bien sortir de la salle pour ce faire, s'il vous plaît?

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Il faut comprendre que, pour se porter partie civile, il faut subir un dommage direct, actuel, et en causalité adéquate avec l'infraction commise. En ce qui concerne cette définition du dommage actuel, M. Muller voulait vous dire ici que celui-ci doit être subi pour que la constitution de partie civile puisse être acceptée. En l'espèce, il est clair que l'Etat, qui a des garanties à l'égard de la BCGe, peut dire qu'il a investi un certain capital pour ne pas devoir payer sa garantie. La Ville, quant à elle, court le risque de perdre la valeur de son patrimoine que représentent ses actions. Mais quand M. Muller vous dit que, tant qu'il n'a pas vendu, il n'a pas perdu – réflexe traditionnel de tout titulaire d'actions – effectivement, il ne subit pas de dommage.

Le dommage dont il est question ici, pour un juge chargé d'examiner la valeur d'une constitution de partie civile, a le défaut de ne pas être actuel. A cet égard, cette constitution de partie civile a un caractère que l'on peut qualifier de relativement fragile. Il est clair que la jurisprudence de la Chambre d'accusation genevoise n'est pas celle du Tribunal fédéral. Mais malheureusement, si la jurisprudence du Tribunal fédéral est aussi celle de la Cour européenne des droits de l'homme, cette matière relève du droit cantonal.

Par conséquent, dans le cas présent, c'est bien la Chambre d'accusation genevoise qui, si elle devait se prononcer sur la validité de la constitution de certaines parties civiles dont la Ville de Genève, pourrait se préoccuper de cette question dont le sort, en tous les cas, dirais-je, n'est pas certain.

Il faut comprendre que le dépôt d'une plainte, à ce stade de l'évolution de la situation, n'a pas d'effet. Le juge d'instruction est chargé, sur la base d'une décision et d'un mandat du parquet, d'instruire un dossier dans une certaine direction. La constitution de partie civile, laquelle n'est provisoirement pas mise en cause en ce qui concerne la Ville de Genève, permet à cette dernière d'intervenir dans la procédure. A ce titre-là, elle peut poser toutes les questions, a accès à l'ensemble du dossier et, subsidiairement, peut assister le juge d'instruction dans toutes les démarches qui lui sont nécessaires pour mieux comprendre le dossier, y compris, donc, prononcer des inculpations complémentaires s'il y a lieu.

Alors ne restons pas attachés à des mots. La plainte n'a plus aucune signification. Mais la constitution de partie civile, avec l'ensemble des personnes qui sont intervenues ce soir, je crois qu'elle est nécessaire et qu'elle est déjà effective.

On peut donc dire que ce que demande cette motion est déjà réalisé. Ce n'est effectivement pas une raison pour vous reprocher de l'avoir déposée trop tard, Monsieur Mouhanna, je suis d'accord avec vous. En conséquence, je crois qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté à ce que nous la votions d'un seul homme et qu'elle soit suivie d'une information prudente, dans la mesure où l'information judiciaire ne doit pas permettre ici une curée – et une curée mal informée, dirais-je – comme c'est le cas avec une information ponctuelle que nous avons reçue sur une promotion immobilière sans aucune relation avec le contexte économique dans laquelle elle s'est placée.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je répète ici devant ce parlement que la Ville est actionnaire de la BCGe et non pas son garant, je crois qu'il est important d'avoir cela à l'esprit en permanence chaque fois que nous discuterons de ce problème. J'ai envie de vous faire une confidence, Mesdames et Messieurs. Il y a huit ans, en 1993, j'étais assis ici, sur les bancs des conseillers municipaux

libéraux, en tant que chef de groupe. Certains de mes collègues du Conseil administratif faisaient également partie de ce parlement...

*M. Manuel Tornare, maire.* Pas sur les mêmes bancs!

*M. Pierre Muller, conseiller administratif.* C'est évident, Monsieur Tornare. Nous évoquons la loi de fusion de la Banque hypothécaire du Canton de Genève, propriété à 100% de la Ville de Genève et des communes, et de la Caisse d'épargne du Canton de Genève, propriété à 100% de l'Etat. En tant que chef de groupe du Parti libéral à cette époque, je m'étais opposé à la loi de fusion. Pourquoi? Pour la simple et bonne raison que j'avais le sentiment très net, parce que j'étais dans les affaires à l'époque, qu'il y avait un certain nombre de cadavres dans les placards et qu'avant de fusionner il fallait peut-être procéder à un certain nettoyage! J'étais sûr que, de ces deux établissements, on n'en ferait vraiment pas une banque de premier ordre!

Eh bien, figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que le ministre des finances de l'époque m'avait tiré l'oreille en me disant: «Monsieur Muller, qu'est-ce que c'est que ces manières de vous opposer à cette loi de fusion? Vous savez très bien – ou tu sais très bien, puisqu'il s'agissait de M. Vodoz, pour être précis – que c'est indispensable pour Genève.» Je répondais: «Je comprends bien que c'est indispensable, mais je sais aussi qu'il y a des problèmes dans les deux banques, et en particulier à la Caisse d'épargne, dont nous ne sommes pas responsables, puisque c'est une banque de l'Etat de Genève.» Nous savons maintenant, *a posteriori*, une fois que les audits ont été faits et que toute l'affaire a été divulguée au public, que 70% des mauvaises créances provenaient de la Caisse d'épargne du Canton de Genève, et 30% de la Banque hypothécaire des communes, donc la célèbre BCG de l'époque.

J'avais demandé que l'on nettoie les écuries d'Augias. Vous connaissez la suite. Malgré ce que j'avais tout simplement dit en tant que modeste conseiller municipal chef de groupe et homme d'affaires, rien n'a été fait, et nous en payons encore aujourd'hui, en l'an 2001, la facture.

Je suis d'accord avec ceux d'entre vous qui ont dit que toute cette affaire n'aurait pas dû avoir lieu. C'est vrai et, je le répète, je me suis toujours opposé à cette spéculation immobilière qui a été effrénée pendant les années 80 et 90. Je le déplore et il est vrai qu'à ce jour nous payons les pots cassés de cette époque que je pourrais qualifier de peu glorieuse.

J'aimerais vous dire aussi que l'hémorragie à la BCGe a cessé. Les dépôts qui avaient tendance à s'en évader, tout cela, c'est terminé! On sent de nouveau un intérêt de la clientèle pour cette banque. Il est si important de lui redonner

confiance! En effet, vous savez très bien qu'en termes de bilan, lorsque l'on veut avoir des crédits et prêter de l'argent, il faut avoir une contrepartie. Et quelle est-elle? Ce sont évidemment les fonds privés, les carnets d'épargne, ce qui est déposé par les clients. Alors évidemment, si l'on continue à alerter l'opinion publique avec des histoires politiques, cela n'encourage pas véritablement la clientèle à revenir à la BCGe et à continuer à déposer des fonds dans cette entreprise.

J'ai regardé tout à l'heure dans l'*Agefi* le prix de l'action à ce jour: il est de 185 francs. Par rapport aux 235 francs par action que nous avons investis il y a une année, c'est vrai, c'est 50 francs de moins, c'est une baisse importante du cours de l'action, mais, comme je l'ai dit et comme cela a été rappelé par M. Jean-Marc Froidevaux, tant que nous ne vendons pas – ce qui n'est pas notre but pour le moment – nous n'avons rien perdu. Je vous rappelle que, lorsque nous aurons l'intention de vendre, c'est le Conseil municipal qui nous en donnera l'autorisation, laquelle sera encore avalidée par le Conseil d'Etat.

J'aimerais dire un mot concernant certains d'entre vous qui me donnent l'impression de tenir un os de manière assez opiniâtre. C'est en quelque sorte une qualité, parce que je trouve que l'opiniâtreté a du bon dans certains dossiers. Mais ici, en l'occurrence, je pense que celle-ci devrait plutôt être positive que négative.

Je voudrais signaler à M. Mouhanna, puisque c'est de lui dont il s'agit, qu'il m'a mal compris tout à l'heure. En conclusion, je dirai simplement que je ne défends pas une banque mais une institution bancaire très utile pour le tissu économique local, et c'est tout. Je pense que les responsabilités doivent être établies et que, s'il y a des plaintes et qu'elles sont fondées, les gens doivent être punis. Je n'ai aucun scrupule à le dire, et cela ne me pose aucun problème. Je suis là pour défendre les deniers publics, comme vous, et je pense que la Justice doit faire son travail.

Mis aux voix, l'amendement de M. Mouhanna est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (quelques abstentions radicales, libérales et démocrates-chrétiennes).

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à engager, sans délai, des actions appropriées, dont le dépôt d'une plainte pénale avec constitution de partie civile, afin de déterminer les responsabilités

au niveau des organes de la banque notamment et d'obtenir réparation pour le préjudice subi par la collectivité genevoise;

- à présenter au Conseil municipal un rapport trimestriel complet et circonstancié portant sur les démarches effectuées et sur les résultats obtenus.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 7. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-52, «Flâner à Saint-Gervais», cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions;
- P-53, «Subvention à la Compagnie Confiture».

M. Sidler souhaite prendre la parole au sujet de cette dernière pétition.

**M. Damien Sidler** (Ve). Je souhaite simplement demander que cette pétition soit renvoyée plutôt à la commission des arts et de la culture qu'à celle des pétitions, étant donné que cette subvention sera de toute façon étudiée par la première de ces deux commissions lors de l'examen du budget.

**Le président.** Cela semble relever du bon sens, mais je mets quand même votre proposition aux voix de cette assemblée.

*Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-53 à la commission des arts et de la culture est refusé à la majorité (quelques oppositions et abstentions).*

**Le président.** Cette pétition ira donc à la commission des pétitions, mais elle fera certainement un tour à la commission des arts et de la culture lors de l'étude du budget.

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu le projet d'arrêté et les motions suivants:

- PA-15, de *M. Georges Breguet*: «Théâtre de Carouge»;
- M-202, de *MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez*: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»;
- M-203, de *M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Georges Breguet, Bernard Paillard et Daniel Künzi*: «Pour une maison de la danse à Genève».

## 9. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-55, de *M. Jacques Mino*: «Sécurité piétons»;
- I-56, de *MM. Roman Juon et Gérard Deshusses*: «Réchauffement de la terre: prévoyons des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais».

## 10. Questions.

*orales:*

**M. Roberto Broggin** (Ve). Ma question s'adresse autant à M. Muller qu'à M. Ferrazino. Elle concerne le quartier de Saint-Gervais. Comme beaucoup de gens, j'ai lu dans la presse qu'un accord concernant la rénovation des immeubles de Saint-Gervais propriété de la Ville de Genève avait été conclu entre cette dernière et l'Asloca. Cet article était signé par M<sup>me</sup> Laurence Bézaguet. J'ai déjà fait de nombreuses interventions à ce sujet dans ce parlement. Je n'ai pas eu l'opportunité de rechercher toutes les questions orales que j'avais posées à ce propos, mais j'en ai retrouvé une dans le *Mémorial* qui date du 13 janvier 1999. Je sais néanmoins que j'avais déjà posé ces questions en 1996, en 1997 et encore l'année passée. Le Conseil administratif n'a toujours pas donné de réponse satisfaisante.

Il est vrai que la situation évolue, et je la connais particulièrement bien pour présider la commission ad hoc Saint-Gervais. Mais cependant...

**Le président.** La question, Monsieur Broggin!

*M. Roberto Broggin.* J'y arrive, Monsieur le président. Cependant, ni les habitants, les commerçants, les artisans et les associations de quartier, ni la commission ad hoc Saint-Gervais ne sont informés quant à ce qui se passe. Ma question sera donc double: les habitants, commerçants et autres seront-ils informés des travaux de rénovation des immeubles de Saint-Gervais, et quand? Peut-on laisser dans l'insécurité des habitants et des commerçants qui ont des employés et ne savent pas s'ils doivent les licencier ou pas? J'attends une réponse sérieuse du Conseil administratif.

J'aimerais également que la presse ne divulgue plus de telles informations – quoiqu'elle est libre de faire ce qu'elle veut – mais alors, à ce moment-là, que l'on puisse informer les habitants du quartier sur le grand chantier que Saint-Gervais attend.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Merci, Monsieur Broggin, de nous donner l'occasion de préciser l'état de la situation concernant les rénovations à Saint-Gervais. Je n'étais pas présent lors de la séance plénière du 13 janvier 1999 où vous avez posé votre question, puisque le Conseil administratif actuel a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 1999, mais c'est pour moi l'occasion ce soir de vous dire que, à peine arrivé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, j'ai relancé le Canton pour obtenir les autorisations de construire concernant l'ensemble de ces immeubles propriété de la Ville de Genève. Nous avons dû le relancer à plusieurs reprises, comme vous le savez, puisque ce n'est qu'il y a quelques mois, en automne 2000, que nous avons enfin obtenu ces différentes autorisations de construire. La suite, vous la connaissez, vous l'avez brièvement rappelée.

Des habitants du quartier et l'Asloca ont fait recours contre les autorisations de construire délivrées par le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Je vous avais aussitôt dit – nous étions en novembre 2000 – que j'allais contacter l'Asloca et les recourants pour tenter de trouver un arrangement le plus vite possible et ne pas retarder davantage les rénovations dans ce quartier. Comme le dit le nouveau président du Conseil municipal, «on a fait comme on a dit», et nous avons conclu un accord avec l'Asloca pour sept des dix immeubles en question et concernant à la fois l'enveloppe des travaux acceptée et la répercussion de leur coût sur les loyers.

Je saisis l'occasion pour préciser que l'ensemble desdits loyers restera inférieur au maximum de la fourchette admise par la loi cantonale en matière de rénovation. C'est dire que vous avez la garantie qu'il n'y aura pas de modification du

tissu social du quartier, comme certains l'avaient craint à une certaine époque. Nous avons à cœur, nous l'avons dit et répété et nous agissons en conséquence, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de modification du tissu social suite aux rénovations que la Ville envisage dans ce quartier de Saint-Gervais. Nous avons pour notre part signé ces conventions d'accord pour sept des dix immeubles.

Pourquoi pas les trois autres? me direz-vous. Simplement parce que, pour ceux-ci, l'Asloca n'intervenait pas seule en qualité d'association recourante, mais représentait un certain nombre de locataires. Par conséquent, les discussions prennent davantage de temps et il faut réunir plus de personnes. Mais nous sommes optimistes, et nous pensons et espérons que nous pourrions appliquer la solution retenue dans l'arrangement concernant les sept premiers immeubles également pour les trois autres.

Dès que je recevrai en retour les conclusions de ces accords signées, elles seront déposées auprès de la Commission de recours en matière de construction, laquelle devrait entériner ces arrangements.

Le Conseil municipal vient de renvoyer, le 20 février, pour étude à la commission ad hoc Saint-Gervais que vous présidez, Monsieur Broggin, la proposition PR-108 pour la demande de crédit concernant la première rénovation d'immeuble. Comme vous le savez, d'autres demandes de crédit vont suivre régulièrement.

Vous demandez quand auront lieu ces travaux et selon quel calendrier. Je dois tout d'abord attendre le vote du Conseil municipal – vous m'excuserez de vous le préciser, Monsieur Broggin – parce que ma brève expérience dudit Conseil m'amène aujourd'hui à être prudent. Je savais que le Conseil municipal n'était pas toujours rapide, mais je découvre qu'il est assez souvent lent et, par conséquent, je ne m'engagerai pas devant des habitants quant à un rythme de réalisation que je ne maîtrise pas et qui est le vôtre lorsque vous traitez les dossiers dont le Conseil administratif vous saisit. La prudence me pousse donc à attendre que vous votiez ces crédits pour ensuite procéder à une information publique auprès des intéressés.

Mais je peux vous dire que celle-ci se fera de toute façon, et ces rénovations, dès lors qu'elles concernent une dizaine d'immeubles, vont s'étendre sur un certain nombre d'années. En effet, vous imaginez bien que nous n'allons pas ouvrir tous les chantiers en même temps. Il y aura donc un échelonnement des travaux dans le temps. Par conséquent, l'un des premiers chantiers qui devraient être ouverts concerne l'immeuble pour lequel une demande de crédit a été soumise à la commission ad hoc de Saint-Gervais et arrivera en séance plénière en septembre, je l'espère, afin que le Conseil municipal la vote et que nous puissions ouvrir le chantier dès le début de l'année 2002.

J'ose donc espérer que le Conseil administratif parviendra avec vous, dès 2002, à faire débiter ces rénovations qui se prolongeront durant les années suivantes.

**Le président.** Les conseillères et conseillers municipaux qui ont une question s'adressant à M. Muller sont priés de bien vouloir sauter leur tour et d'attendre quelques minutes que le conseiller administratif ait fini de répondre à la presse.

**M. Guy Savary (DC).** J'ai d'abord une question s'adressant à M. Ferrazino. Vos services étudient-ils une rénovation des immeubles 1 à 7 de la rue des Minoteries? Lorsque l'on passe devant, on remarque qu'ils se dégradent rapidement. Il y a de la carbonatation, la peinture s'enlève également très rapidement, et je crois qu'il serait urgent de faire quelque chose. Vos services prévoient-ils des mesures allant dans ce sens-là?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je prends note de vos doléances, Monsieur Savary, mais je dois quand même vous dire que les dossiers actuellement à l'étude, que ce soit au sein de mon département ou de ceux présidés par mes collègues, nous amènent aujourd'hui à constater que les projets d'investissements que nous avons retenus sont de l'ordre de 700 millions de francs sur les quatre ans à venir. Comme vous le savez, le Conseil municipal nous a fixé une fourchette maximale d'environ 100 millions de francs d'investissements par année.

Par conséquent, pas plus tard que demain matin, nous nous réunirons pour faire des coupes dans le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal sur lequel nous travaillons actuellement et dont vous avez eu connaissance, afin de le réadapter. Je suis le premier à vous suivre, Monsieur Savary, c'est-à-dire à vouloir rajouter des objets qui n'y figurent pas, mais je dois vous dire que nous sommes placés devant certains choix cornéliens. En effet, à l'heure où je vous parle, nous sommes plutôt en train de nous interroger sur les investissements auxquels nous allons renoncer que sur ceux que nous allons rajouter.

Je peux donc vous assurer que votre souci est partagé par le Conseil administratif. Nous avons mis la priorité sur la réhabilitation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. De nombreux immeubles à l'image de ceux dont nous avons parlé tout à l'heure dans le quartier de Saint-Gervais, ou aux Grottes ou ailleurs – vous avez cité les Minoteries, mais il y en a à la rue de Lausanne et un peu partout dans notre ville – nécessitent d'être rénovés. Nous devons opérer des choix quant

aux priorités à accorder en fonction de l'état des bâtiments. Nous retenons votre suggestion, mais nous l'analyserons dans le cadre de l'esprit que je viens d'évoquer et qui nous amènera obligatoirement à devoir faire un certain nombre de choix.

**M. Guy Savary (DC).** J'ai une deuxième question. Elle s'adresse, je pense, au Conseil administratif en général, et concerne la place Neuve. Il s'y trouve un abribus pour les passagers voulant aller en direction de Bel-Air. Je le trouve esthétiquement assez réussi, mais celui qui est situé au milieu de la place et qui est destiné aux passagers du tram 12 en direction de Carouge est tout à fait différent et ne convient pas du tout à cette place. Je vous demande si vous ne pensez pas judicieux de remplacer cet abri pour les passagers des trams par un autre du type de celui qui est beaucoup plus beau et qui se trouve du côté des bus.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Décidément, vos préoccupations rejoignent les nôtres, Monsieur Savary. En effet, pas plus tard que ce matin, nous avons évoqué ce dossier avec mes collègues du Conseil administratif. Il s'agissait d'ailleurs de répondre à une motion (M-124) de M<sup>me</sup> Isabel Nerny qui nous demandait d'intervenir pour envisager la pose de bancs ou d'abribus supplémentaires à cet endroit de la place Neuve, donc devant le parc des Bastions.

Nous avons accepté cette demande, laquelle rejoint votre préoccupation de ce soir en ce sens que nous examinons la possibilité de doubler les abribus de la place Neuve destinés aux passagers des trams allant en direction du rond-point de Plainpalais, et d'installer des bancs devant l'entrée de la place Neuve pour les personnes qui attendent le bus.

Alors, me direz-vous, pourquoi ne pas installer également des abribus à cet endroit? Nous avons dû examiner, avec le Service du domaine public notamment, l'utilisation qui était faite du parvis du parc des Bastions. Vous savez pour vous y rendre de temps en temps lorsque défilent certains cortèges, notamment lors des promotions par exemple, que ce parvis est très largement utilisé. Il serait difficile d'y installer un abribus permanent, raison pour laquelle nous avons opté pour le doublement de l'abribus de l'autre côté, donc sur l'îlot central, et l'installation de bancs devant le parc des Bastions, cela afin de répondre à cette préoccupation.

**M. Alain Marquet (Ve).** J'ai deux questions. La première s'adresse à M. Tornare. Elle concerne la fontaine du parc Gourgas. Vous savez que l'été est revenu, les beaux jours aussi, et que la passion favorite des enfants, en tout cas de ceux

qui sont en âge d'aller à l'école primaire, est de fabriquer des bombes à eau qui rafraîchissent tout le monde aux alentours. Je n'ai rien contre ces jeux quand ils ont lieu dans des parcs.

En l'occurrence, la fontaine du parc Gourgas ne fonctionnant pas depuis trois à quatre semaines, les enfants traversent le carrefour – vous imaginez dans quel état d'excitation ils sont quand ils le font – pour aller chercher de l'eau dans la fontaine située de l'autre côté de la rue. J'aimerais savoir s'il existe une justification quelconque au fait que cette fontaine ne fonctionne pas, comme cela semble d'ailleurs être le cas dans d'autres parcs de la ville.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur Marquet, je vais me renseigner concernant cette fontaine du parc Gourgas. Je vous rappelle, entre parenthèses, que nous avons prévu d'intégrer au budget 2002 un projet de revalorisation de ce parc. Il est vrai que son état actuel n'est pas satisfaisant, je vous l'ai déjà dit ici à maintes reprises. J'estime que nous pourrions faire mieux à cet endroit et réaménager ce parc.

J'en profite, Monsieur Marquet, puisque j'ai la parole, pour répondre à une question que vous avez posée... Je peux le faire, Monsieur le président?

**Le président.** Oui, mais brièvement.

*M. Manuel Tornare, maire.* Je vous le garantis. Il s'agit d'une question que vous avez posée, Monsieur Marquet, et qui est la suivante, je vous cite: «Il semblerait que le restaurant scolaire de l'école des Charmilles ait reçu des coups de feu...» (*Remarques sur les bancs des Verts.*) Ah non, c'est M. Perler, votre collègue écologiste, qui avait posé la question, excusez-moi. Monsieur Perler, à propos de votre question, sachez qu'il n'y a pas de restaurant scolaire à l'école des Charmilles. C'est peut-être de l'école de l'Europe dont vous vouliez parler, ou du groupe scolaire de Geisendorf. Il y aurait donc eu des coups de feu. Nous avons interrogé la police genevoise et, selon elle, il ne s'est rien passé de tel dans ce périmètre, ni à Geisendorf ni à l'école de l'Europe.

Cependant, je signale quand même – c'est le Services des écoles qui me le dit – que, malheureusement, les utilisateurs du groupe scolaire de Geisendorf déplorent chaque jour des vitres cassées et remarquent des impacts ressemblant peut-être à ceux de balles – c'est cela qui a provoqué votre question – mais provenant en réalité de simples cailloux. Il est à noter que ce restaurant scolaire a été cambriolé cinq fois en une année, et vous savez que de très nombreux problèmes s'y

## Questions

posent. J'ai écrit dernièrement à mon collègue André Hediger pour que les agents de ville fassent davantage de contrôles dans ce parc. Nous avons aussi, au niveau du Service des écoles et en accord avec le Département de l'instruction publique, renforcé la surveillance interne et externe. Mais c'est vraiment une école qui pose de réels problèmes, et ceux qui habitent aux alentours le savent.

**M. Alain Marquet (Ve).** Je balançais entre plusieurs possibilités quant à savoir à qui ma deuxième question pouvait s'adresser; c'est peut-être à M. Muller en ce qui concerne le patrimoine locatif – mais je n'en suis pas certain – ou à M. Ferrazino pour ce qui est de l'aménagement.

Vous connaissez tous l'existence de l'ascenseur du bâtiment du Seujet qui part du quai du même nom pour nous déposer presque à la hauteur de l'école Nicolas-Bouvier. Cet ascenseur portait le qualificatif – indiqué sur une enseigne lumineuse – d'ascenseur public. A 14 h 53, lorsque j'y suis passé cet après-midi, une personne perchée sur un escabeau était en train de consciencieusement racler les lettres u b l i c pour garder le p – sans doute par mesure d'économie – et ajouter les lettres r i v é. Si cet ascenseur a pu être public pendant un certain temps, j'imagine que c'était sur la base de certains accords passés entre la collectivité et l'éventuel propriétaire du bâtiment. S'il devient privé, c'est que ces accords sont rompus ou que ce *modus vivendi* n'est plus accepté.

J'aurais aimé avoir des explications à ce sujet, parce que, dans une collectivité soucieuse de déplacements urbains respectueux de l'environnement, je trouve dommage que cette possibilité de grimper la butte de Saint-Jean soit ainsi cruellement supprimée.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** A ma connaissance, il n'y a pas de changement dans le statut de cet ascenseur. Mais je vais me renseigner et je vous répondrai ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Elle concerne le parking de la place des Philosophes. Il a été débarrassé des voitures et il s'y trouve à présent du matériel et des machines de chantier. Je sais que les commerçants du voisinage se demandent quand les places de parc seront rétablies.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Permettez-moi de vous rappeler que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, Madame Ducret.

Vous savez, puisque vous avez voté un important crédit de plusieurs millions de francs pour changer les canalisations des rues Vignier, Leschot et Patru qui passent à travers la plaine de Plainpalais, qu'un énorme chantier vient effectivement de s'ouvrir à la rue Leschot. Or qui dit chantier dit baraques de chantier; et ces dernières, il faut bien les mettre quelque part. En général, on les place effectivement sur des emplacements destinés au stationnement des véhicules. La conséquence, c'est que, tant que dure le chantier, ces possibilités de parcage n'existent plus. Le problème que vous posez est d'ailleurs identique pour ce qui est de la rue Patru.

Cet après-midi même, j'ai rencontré un citoyen qui m'interpellait exactement pour les mêmes raisons. (*Remarque de M. Juon.*) Non, Monsieur Juon, ce n'était pas M. Lyon, mais une personne qui avait également l'habitude d'utiliser cette rue elle aussi obstruée par une baraque de chantier. Je n'ai pas en tête les délais du déroulement de ces travaux, mais j'ai par contre en mémoire les garanties que je vous avais données quand vous aviez voté ce crédit. A savoir que, comme dans tous les chantiers de cette nature, mes services s'efforcent de garantir l'accessibilité à tous les ayants droit des lieux. Nous devons procéder par tronçons, ne serait-ce que pour laisser la possibilité aux véhicules d'urgence du Service d'incendie et de secours, aux ambulances et autres, la possibilité d'intervenir sur les lieux.

Soyez assurée, Madame Ducret, que nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour diminuer au maximum les gênes et les nuisances pouvant découler d'un tel chantier, mais nous sommes conscients que nous ne pourrions pas les éviter.

**M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Je voudrais lui demander de la transmettre à son collègue M. Guy-Olivier Segond. Avec quelques collègues, nous avons fait le tour de tous les CASS (centres d'action sociale et de santé) de la ville de Genève; dans aucun de ces établissements nous n'avons trouvé le règlement des prestations d'assistance pour les bénéficiaires de l'Hospice général et des CASS. Le règlement concernant le RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale) s'y trouvait, mais pas celui des prestations de l'Hospice général. Aucun employé ne pouvait nous donner d'information, cela semblait tout à fait confidentiel. Cela peut donner l'impression au public que ce règlement est fixé à la tête du client. Pour éviter ce malentendu, son affichage clair et public dans les CASS constituerait peut-être une mesure bienvenue: qui a droit aux prestations, quels montants, délais, remboursement de la dette, etc.

D'un autre côté, les personnes bénéficiant des prestations de l'Hospice général que nous avons consultées ne reçoivent pas par écrit le règlement correspondant et les détails concernant les prestations auxquelles elles ont droit, ni les

## Questions

détails des prestations qu'elles ont obtenues. Elles reçoivent seulement le chiffre correspondant à la somme globale qui leur est allouée, point, à la ligne, sans aucune explication. Je propose de fournir aux bénéficiaires un décompte mensuel indiquant le détail des prestations allouées.

Je me suis adressée à quelques responsables de l'Hospice général, lesquels m'ont envoyée chez M. Guy-Olivier Segond. Etant donné que je n'ai pas de si hautes fréquentations, je vous demande, Monsieur Tornare, de vous en charger pour moi. Je vous en remercie beaucoup.

**M. Manuel Tornare, maire.** Madame Matthey, vous savez que, au sein des huit CASS se trouvant en ville de Genève, travaillent des employés dépendant de l'Hospice général et de la Fédération des services privés d'aide et de soins à domicile du Canton de Genève (FSASD), donc de l'Etat, et également des personnes employées par la Ville. En ce qui nous concerne, nous sommes responsables des employés municipaux. Les règlements du Service social de la Ville de Genève sont largement diffusés, et même parfois placardés, au sein des CASS. La Ville fait donc son devoir. Je ne veux pas dire par là que l'Etat ne le fait pas, je vais contrôler ce qu'il en est auprès de M. Segond et je vous donnerai une réponse très prochainement.

Mais sachez aussi, Madame Matthey, que M. Segond est une personne et une personnalité très disponible.

**M. Olivier Coste (S).** Ma première question s'adresse à M. Ferrazino. Le trafic en direction de l'entrée actuelle de l'hôpital des enfants passe par le boulevard de la Cluse et la rue Henri-Donzé, qui est une rue privée puisqu'elle appartient à l'hôpital. Pendant toute la durée du chantier installé dans le cadre de l'extension de l'ancienne clinique de pédiatrie, le passage fréquent des véhicules a pour effet de desceller les pavés du mail récemment construit qui borde le boulevard de la Cluse et la piste cyclable. Vos services pourraient-ils remédier à cette situation avant que les pavés ne servent de projectiles, comme cela a déjà été le cas dans d'autres lieux, contre des bâtiments publics ou privés?

Ma deuxième question s'adresse peut-être de manière générale à M. Tornare, mais je sais que d'autres services vont devoir s'en préoccuper. L'école Hugo-de-Senger, dans laquelle je travaille, ne bénéficie plus d'un accès à la rue Hugo-de-Senger, alors qu'il est de tradition que les écoles portent le nom de la rue dans laquelle elles se trouvent. Lors de la construction de l'école, c'était la rue Hugo-de-Senger, et nous tenons encore à ce nom. L'adresse officielle de l'établissement est la rue Rodo, qui est complètement obstruée à cause des travaux.

Cela pose des problèmes depuis de nombreuses années, parce que les services d'urgence, aussi bien les pompiers que les ambulances, chaque fois qu'on les appelle, viennent à la rue Rodo et doivent faire un certain trajet à pied plutôt que d'accéder directement à l'école. Votre service pourrait-il donc veiller à changer les adresses, de telle manière que l'accès à l'école Hugo-de-Senger II soit indiqué comme se faisant au quai Charles-Page, et que celui de l'école Hugo-de-Senger I se fasse via la rue Dancet, cela afin que toutes les ambulances viennent au bon endroit sans perdre de temps?

On m'a demandé s'il fallait souvent faire venir des ambulances. Heureusement, ce n'est pas trop souvent le cas, mais cela s'est produit par exemple lorsqu'un enfant est tombé en bas des escaliers de la cave. Je suis responsable des premiers soins, et je soigne entre trois et cinq enfants par récréation.

**Le président.** Le Conseil administratif hésite à vous répondre...

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Nous n'hésitons pas du tout, mais nous nous demandons si l'on nous demandait de changer le nom des rues ou plutôt... Nous nous sommes bien compris, il s'agit de la domiciliation de l'école. Mon collègue Tornare examinera la problématique. Mettre la bonne entrée au bon endroit ne devrait pas poser de problème; je crois que c'est bien cela que vous nous demandez.

Quant aux pavés qui se descellent, nous examinerons bien évidemment ce qu'il en est. Puisque vous parliez de noms de rues, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit en l'occurrence de la rue Willy-Donzé et non Henri-Donzé, comme vous l'avez dit. Cette illustre personne, qui est proche de votre sensibilité politique...

**Le président.** C'est votre ancien collègue de parti... (*Rires.*)

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Il portait le prénom de Willy. Voilà.

**M. Roman Juon (S).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'espère qu'il ne m'en voudra pas et qu'il ne va pas nous faire la gueule si c'est un socialiste qui va lui parler, mais j'en prends le risque.

**Le président.** Au fait, au fait, Monsieur Juon!

*M. Roman Juon.* Le fait! Nous avons tous reçu, de même que tous les citoyens je crois, une magnifique brochure de la Voirie indiquant les heures de ramassage des poubelles par mois. Elle est extrêmement bien faite, même trop bien faite, à la limite, dirais-je, pour le résultat que l'on constate. Lors de chaque fête, que ce soit à Noël, à Pâques ou pendant les vacances, que se passe-t-il? Actuellement, personne ne lit cette brochure avec attention, et les uns de sortir ses papiers, les autres de sortir leurs poubelles, et ce depuis plusieurs jours, dans toute la ville. Il ne s'agit pas uniquement du quartier que j'habite ou que je fréquente. Tout cela simplement parce que la population ne lit pas cette brochure ou ne l'a plus.

Je souhaiterais donc que vous vous mettiez autour d'une table avec vos services et que vous vous penchiez sur le problème – il est récurrent, on en parle tout le temps – afin de trouver une autre façon de procéder, par exemple au moyen de la publicité dans les journaux, à la télévision, je n'en sais rien. Le but visé est que les citoyens soient informés. Même si cela gêne M<sup>me</sup> Bobillier, la question est quand même posée.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Merci, Monsieur Juon, de cette intéressante question! Il est vrai que, parfois, les gens ne lisent pas l'information qu'on leur donne. D'ailleurs, vous ne m'avez pas posé de question, je crois, mais vous m'avez donné un conseil, celui d'essayer de nous mettre autour d'une table et d'examiner comment procéder pour que les gens lisent finalement les informations qu'on leur adresse. Mon collègue Manuel Tornare – socialiste, je le signale subsidiairement – me glisse à l'oreille que l'on pourrait engager, il ne m'a pas dit des anciens conseillers municipaux à la retraite, mais des personnes ayant éventuellement le temps de faire les hommes-sandwiches pour rappeler aux gens les dates des interventions de la Voirie. J'y réfléchirai, ce qui me permettra peut-être de répondre à votre préoccupation, Monsieur Juon!

**M. Roger Deneys (S).** Ma question s'adresse à M. Tornare, et elle rejoint celle que M. Marquet a posée tout à l'heure. Elle concerne aussi le parc Gourgas, qui a le bonheur d'accueillir un arbre à palabres, lieu où se réunissent fréquemment des adolescents et différentes autres personnes le soir jusqu'à une heure relativement avancée. Cela ne représente pas un problème en soi – c'est un peu bruyant pour les habitants, mais ça va. Le problème, c'est surtout qu'ils ont tendance à laisser tous leurs déchets, bouteilles, etc., sur place. Il n'y a pas vraiment de poubelle à proximité, mis à part un conteneur dans l'immeuble.

Je ne sais pas si vous pourriez faire quelque chose, surtout afin que les déchets soient au moins évacués avant le début des leçons à l'école se trouvant à proximité. Je ne suis pas certain qu'il n'y ait pas certains écoliers qui aient envie d'aller goûter les restes des bouteilles de bière trônant encore à cet endroit.

**M. Manuel Tornare, maire.** Décidément, il n'y a que des questions socialistes, ce soir! On a l'impression que c'est un groupe très, très important! Je crois que cet arbre à palabres est une création très intéressante. Il s'agit d'un arbre que l'on trouve en Afrique, d'où on l'a importé. Nous ne voulons pas le rendre muet, Monsieur Deneys, il me semble que tel n'est pas votre souhait, parce que ce serait quand même en contradiction avec le nom même de l'arbre.

Votre question rejoint effectivement ce que je disais tout à l'heure à propos du parc Gourgas. Il faut vraiment repenser l'aménagement de ce parc. Il n'y a pas assez de poubelles, certaines installations présentent des dysfonctionnements, comme la fontaine dont parlait l'un de vos collègues. Nous allons réexaminer cela avec M. Beer et peut-être également avec les services de M. Ferrazino et la Voirie.

Il faudrait éventuellement aussi prévoir un travail de prévention et d'éducation auprès des enfants et des parents. En effet, si les enfants sont mal éduqués, c'est souvent la faute de leurs parents; en tant qu'ancien directeur de collège, je suis assez bien placé pour le savoir. On voit trop d'enfants et d'adultes qui jettent des papiers n'importe où, il y a vraiment un manque constant d'éducation à ce niveau-là. La proposition N° 84 que vous avez votée le 5 décembre 2000 demandait des crédits destinés à des projets pour la jeunesse; il était prévu – cela va se faire prochainement – de créer des brigades vertes constituées de personnes qui vont essayer de faire de la prévention dans les parcs afin que les gens soient beaucoup plus attentifs et respectueux de la nature.

**M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Si j'ai bien compris, Monsieur Ferrazino, la réponse que vous avez donnée à M. Savary tout à l'heure concernant les abribus devant le parc des Bastions, vous ne les installerez pas du côté de l'entrée du parc mais juste en face, en prolongement de celui qui existe déjà. C'est bien cela? (*Acquiescement de M. Ferrazino.*) Est-ce vraiment judicieux? En effet, lorsque l'on se trouve sur le trottoir d'en face, ce qui nous arrive à tous étant donné qu'il n'y a pas d'abribus du bon côté, et que le tram en direction de Rive depuis Carouge s'arrête, on ne voit pas arriver l'autre, celui que l'on attend, parce qu'il débouche du côté des arbres et qu'il est tout de suite là. Il est dangereux de se faufiler entre deux trams qui se croisent; est-il donc judicieux d'installer un prolongement de l'abribus existant à cet endroit-là, alors qu'il serait quand même simple d'en mettre un du bon côté?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Madame Nerny, je voulais simplement dire, en répondant à une question que l'on m'avait posée, que nous nous sommes penchés sur votre motion M-124 pas plus tard que ce matin et que, par conséquent, vous serez saisie d'une réponse écrite émanant du Conseil administratif. Je vous laisserai le soin d'en prendre connaissance. C'est le résultat d'une cogitation entre différents services, puisque, tant celui du domaine public que celui de l'aménagement urbain interviennent dans ce cadre en liaison avec la Société générale d'affichage. Par conséquent, nous aurons le loisir de revenir plus longuement sur cette question à cette occasion plutôt qu'à 22 h 55 dans le cadre des questions orales. Certaines propositions pourront certainement être discutées afin de trouver la solution la plus adaptée en tenant compte du site que nous connaissons et de son utilisation.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	126
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	126
3. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, M <sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Réaménagement du quai Capo-d'Istria» (M-165) .....	126
4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, M <sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Restauration des bains d'Arve» (M-166) .....	130
5. Résolution de MM. Gérard Deshusses, Roger Deneys, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roman Juon, René Grand, Daniel Sormanni, M <sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et Nicole Bobillier: «Préservation de la colline de Beau-Séjour» (R-35) .....	139
6. Motion de M. Souhail Mouhanna: «Débâcle financière de la Banque cantonale de Genève» (M-168) .....	149
7. Pétitions .....	168
8. Propositions des conseillers municipaux .....	169
9. Interpellations .....	169
10. Questions .....	169

La mémorialiste:  
Marguerite Conus